

Troisième séance, jeudi 03 février 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
		Assermentations		
2021-DIAF-10	Décret	Plan d'actions des produits phytosanitaires	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Chantal Müller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2021-DEE-13	Décret	Décret relatif au subventionnement de la construction d'un nouveau bâtiment de l'Association du Centre professionnel (ACPC)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Daniel Bürdel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-DEE-21	Rapport	Centre d'exposition Forum Fribourg (Rapport sur postulat 2020-GC-188) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-DSJ-193	Recours en grâce	Recours en grâce du 22 octobre 2021	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst
2021-GC-43	Motion	Gratuité des procédures devant le tribunal des baux pour les litiges en matière de baux commerciaux liés à la pandémie du coronavirus : adaptation de l'art. 130 LJ ou des lois COVID provisoires	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Julia Senti Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Urs Hauswirth, Bertrand Morel, Susanne Schwander, Thierry Steiert et Dominique Zamofing.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je vous informe que le Bureau du Grand Conseil a nommé ce matin les membres de la Commission des routes et cours d'eau pour la législature 2022-2026.

Je rappelle aux députés qu'à la fin de la séance de ce matin, le rectorat de l'Université viendra à la salle Sarine vous présenter certains projets de développement en cours, principalement en lien avec la stratégie 2030 et la planification pluriannuelle 2023-2027 de l'Université.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} Séverine Zehnder et Julia Giallombardo, élues par le Grand Conseil lors de la session de février 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mesdames, vous venez d'être assermentées pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. (*applaudissements*)

Décret 2021-DIAF-10 Plan d'actions des produits phytosanitaires

Rapporteur-e:	Müller Chantal (<i>PS/SP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	28.06.2021 (<i>BGC février 2022, p. 337</i>)
Préavis de la commission:	10.01.2022 (<i>BGC février 2022, p. 434</i>)

Entrée en matière

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Je vous présente ici le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan d'actions du canton de Fribourg visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricoles et non agricoles 2022–2025, pour la suite nommé Plan Phyto.

Aujourd'hui, l'utilisation de produits phytosanitaires est remise en question, notamment du fait des risques que ces substances peuvent représenter pour la santé et l'environnement en général. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral a adopté un plan d'actions visant la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Les risques doivent être divisés par deux et les alternatives à la production phytosanitaire chimique sont encouragées. Les cantons sont en charge de la mise en œuvre d'une partie des mesures.

Le Plan Phyto proposé ici pour un montant de 7 607 440 frs est complémentaire à plusieurs autres plans déjà existants. Comme mentionné dans le message du conseil d'Etat, un million est financé par le crédit ouvert pour la stratégie «Développement durable du canton de Fribourg».

Le Plan Phyto contient des objectifs généraux et spécifiques agricoles et non agricoles pour la période de 2022-2025, pour que le canton puisse adapter si jamais les actions pour atteindre les buts fédéraux en 2027.

Der Aktionsplan hat folgende allgemeine Ziele: Die Halbierung der Risiken von Pflanzenschutzmitteln bis 2027, die Reduktion der Emissionen von Pflanzenschutzmitteln zur Erhaltung der strategischen und wichtigen Trinkwasserressourcen des Kantons, die Reduktion der Emissionen von Pflanzenschutzmitteln zur Beseitigung der Qualitätsdefizite in prioritären Oberflächengewässern und im Grundwasser und eine deutliche Reduktion des Einsatzes von Pflanzenschutzmitteln im ganzen Kanton bis 2025.

Les objectifs spécifiques, dans le domaine agricole, sont d'assurer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture fribourgeoise, en anticipant les changements à venir concernant l'usage des produits phytosanitaires.

Les mesures sont, entre autres:

1. renforcer le conseil indépendant et la formation continue;
2. soutenir financièrement la réduction des applications de produits phytosanitaires et des risques liés, notamment pour les eaux. Ces mesures nécessitent une modification de la loi sur l'agriculture qui sera soumise au Grand Conseil;

3. lancer et renforcer des projets de protection pour les principales ressources en eau potable destinées à l'alimentation.

Si on passe aux mesures et aux objectifs non agricoles, ceux-ci sont bien moins spécifiques et concrets. C'est surtout ce point-là que la commission a critiqué lors de sa séance. Il est important que non seulement le secteur agricole, mais aussi nous toutes et tous, fassions un effort pour que l'utilisation des produits phytosanitaires soit à minimiser un maximum.

Ebenfalls kritisiert wurden die Zielsetzungen, welche nicht mit konkreten Zahlen definiert sind. Wie genau misst man, dass ein Risiko halbiert ist, wenn dies nicht mit absoluten Zahlen definiert ist? Dies stellt die Betroffenen, gerade in der Landwirtschaft, vor grosse Herausforderungen.

Die Kommission wünscht, dass das gesprochene Geld reicht für die Umsetzung der geplanten Massnahmen und bittet Sie, das Dekret, so wie es vom Staatsrat vorgeschlagen wird, ohne Änderungen anzunehmen. Für die Annahme braucht es das qualifizierte Mehr.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la rapporteure pour le résumé du projet qui vous est présenté. Je partage les préoccupations qui ont été émises par la commission. J'aimerais néanmoins rappeler que la pollution et la protection des eaux passent non seulement par les mesures phytosanitaires, mais aussi par un nombre de mesures importantes, notamment sur les eaux usées. Là, on a effectivement la protection de l'eau qui est nécessaire, plus du côté des industries et de l'habitation que du côté de l'agriculture, notamment sur le développement des STEP, les micropolluants, avec des coûts directs pour les particuliers et les entreprises. D'autre part, des mesures de soutien financier n'ont pas été prévues pour les privés. C'est bien compréhensible, ils ont été soutenus pour l'agriculture, ce qui est un geste positif.

Je répons volontiers aux questions à la suite de l'entrée en matière.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je vous confirme que la Commission des finances et de gestion s'est rencontrée le 19 janvier 2022 pour l'examen de ce décret, qui porte sur un crédit-cadre de 8,61 mio de francs. Compte tenu du fait que la somme d'un million est déjà intégrée dans la stratégie de développement durable, le Conseil d'Etat nous sollicite pour un crédit additionnel de 7,61 mio de francs. Sous l'angle financier, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ce décret.

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois.

Aujourd'hui, nous discutons du soutien financier au Plan Phyto cantonal, démarche que je salue. Ce plan proposé est une initiative du canton, qui doit compléter et s'implémenter en parallèle aux démarches nationales en cours. La Confédération a actuellement pour but de diviser les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires par deux entre 2014 et 2027. Le but est bien sûr de chercher des alternatives et d'encourager leur mise en place.

Les décisions de la Confédération seront intégrées à la loi fédérale sur l'agriculture. Ce sera la concrétisation de l'initiative parlementaire "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides" déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats. La réduction des risques sera appliquée par des mesures qui vont être proposées par le Conseil fédéral par voie d'ordonnances. Les branches et organisations de producteurs vont aussi proposer des mesures pour la diminution des phytos. Pour la mise en place de toutes ces mesures, ce Plan Phyto sera nécessaire et utile.

Du travail doit encore être fait à Berne. Nous attendons toujours, depuis plus de deux ans, la définition des facteurs de risques des produits phytosanitaires autorisés, pour mieux cibler les produits les plus problématiques en premier. Les risques des produits déjà interdits et des nouveaux ne sont pas encore connus.

Dans la procédure de délivrance des autorisations de produits, des changements ont déjà été faits. Désormais, c'est l'Office fédéral de l'environnement qui mène la procédure et non plus celui de l'agriculture.

La recherche doit encore être beaucoup renforcée. Nous devons aussi obtenir des connaissances plus approfondies sur les conséquences des produits, par exemple sur le sol, mais aussi des métabolites. Le chlorothalonil est par exemple interdit depuis plus de deux ans, mais on ne sait toujours pas combien de temps des métabolites seront retrouvés.

Si des produits interdits sont découverts, l'utilisateur, qu'il soit agriculteur ou non, doit être puni.

J'aimerais encore préciser que la limite de 0,1 mg/l parfois discutée n'est pas à comparer avec le seuil de tolérance légal.

Il faut aussi impérativement renforcer les actions pour le secteur non agricole. A ce jour, aucune donnée fiable, ni analyse spécifique, ne permet de seulement estimer de manière fiable l'utilisation des produits phytosanitaires dans le canton par les non agriculteurs.

L'agriculture est prête pour le défi et nous le relèverons. Nous devons continuer à pouvoir produire en respectant les ressources, sans perte de quantités et de qualité de production. En changeant le système, il est en effet encore plus difficile

d'atteindre la qualité attendue par les acheteurs et transformateurs. Les consommatrices et consommateurs sont aussi invités à reformuler leurs attentes. Le soutien mutuel est indispensable.

Je dis oui à ce crédit et vous invite à faire de même.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, à part celui d'avoir été membre de la commission qui a examiné ce projet de décret. J'interviens ici au nom du groupe socialiste.

L'eau est une ressource précieuse entre toutes. Sa préservation est un sujet parmi les plus importants et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires est devenu tout simplement une nécessité. C'est pourquoi le groupe socialiste salue le plan d'actions présenté par le Conseil d'Etat, qui vise la réduction de 50 % des risques liés aux produits phytosanitaires d'ici 2027, ce qui correspond aux nouvelles exigences fédérales. Avec ce plan, le Conseil d'Etat met aussi en avant son intention d'assurer la compétitivité de l'agriculture tout en veillant à ce qu'elle soit respectueuse de l'environnement et de la santé.

Le message qui accompagne ce décret décrit pourtant une situation dans le canton de Fribourg qui est loin d'être réjouissante. Les grandes cultures sont avant tout concernées par les herbicides, pesticides, fongicides et autres produits phytosanitaires. Par exemple, si pour les oléagineux ce sont 90 % des surfaces qui sont cultivées sans recours à ces produits, ce taux chute à 50 % pour le blé panifiable. Notre pain quotidien.

Le message dit aussi que seulement 4 % des terres ouvertes sont annoncées pour toucher les contributions à l'efficacité des ressources pour la réduction partielle ou totale des herbicides. On nous a confirmé en commission que ce pourcentage de 4 % était extrêmement faible.

D'autres indicateurs montrent que notre eau n'est plus aussi saine qu'on le voudrait. On retrouve 38 produits phytosanitaires dans les cours d'eau du canton, en particulier dans les régions de la Broye, du Lac, de la Singine, de la Sarine et le sud de la Glâne, et il y a des concentrations de métabolites qui dépassent la valeur limite de précaution. Dans 28 stations sur 46 qui mesurent nos eaux souterraines – notre eau potable donc – on dépasse certaines normes en matière de pesticides. Il faut agir vite et conséquemment.

Le groupe socialiste soutient dès lors la volonté du Conseil d'Etat de se montrer exemplaire et l'encourage à l'être plus encore. Pourquoi ne pas mettre en production biologique non seulement la ferme-école de Sorens et une partie du domaine des Faverges, mais aussi Grangeneuve, pour l'heure en production intégrée? Le changement passe, selon nous, par l'éducation. Nos jeunes agricultrices, horticulteurs et maraîchères doivent adopter aujourd'hui, pour demain, d'autres façons de travailler la terre. Notre école d'agriculture se doit d'évoluer en fonction des connaissances et d'être à la pointe de l'innovation en présentant les méthodes de production les plus durables, les plus efficaces, qui se passent de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Nous reconnaissons que si les agriculteurs ont un rôle important à jouer – un rôle qu'ils ont d'ailleurs déjà commencé à endosser en se retroussant les manches –, les acteurs privés, les grandes surfaces et les communes doivent prendre aussi leurs responsabilités. Sensibiliser les privés n'est pas suffisant. Des interdictions de vente seraient beaucoup plus efficaces. Il est aussi important d'exiger des communes qu'elles traitent autrement leurs espaces publics, parcs, bordures de trottoirs et terrains de foot. Relevons que les sociétés qui ont vendu pendant des dizaines d'années ces produits aux professionnels, tout comme aux jardiniers du dimanche, ne sont pas du tout mises en cause dans ce plan. Nous le regrettons quand même un petit peu, même si cela relève du niveau fédéral.

Ce décret demande un crédit d'engagement de 7,6 millions de francs et nous avons le souci que les 2,2 millions de francs prévus par année pour sa concrétisation soient insuffisants. Comme il s'agit d'un crédit-cadre, nous demandons au Conseil d'Etat de ne pas réduire encore plus les montants demandés dans le cadre du processus budgétaire et d'accorder les trois EPT nécessaires à sa mise en œuvre. Le message nous met en garde: «La mise en œuvre de certaines mesures pourrait être décalée dans le temps», dit-il.

Nous avons adopté hier à l'unanimité un postulat déposé par nos collègues Wicht et Dafflon qui demandent pourquoi il y a de telles différences entre les budgets et les comptes. Nous sommes là au cœur du sujet: sans ressources humaines, il n'est pas possible de dépenser le crédit demandé et le risque est grand, comme pour d'autres projets, que celui-ci reste figé sur papier glacé. Il y a pourtant urgence d'agir.

Sur ces quelques mots, le groupe socialiste entre en matière et soutient avec enthousiasme ce projet de décret.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessensbindung: Ich bin praktizierender Landwirt, Vizepräsident der Kontrollorganisation der Freiburger Landwirtschaftsbetriebe Afapi/Fipo und Mitglied des Kantonalvorstandes des Freiburger Bauernverbandes. Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Ich danke den Verfassern für die Botschaft. Ich möchte jedoch hier erwähnen, dass die Landwirtschaft in den letzten Jahren sehr grosse Fortschritte im Bereich der Ausbringung von Pflanzenschutzmitteln gemacht hat. Ein laufender Prozess

durch den Einbezug von Forschung, Innovation und Anwendungspraktiken seitens der Industrie und Landwirtschaft wird zudem weitergehen. Jedoch wird die Landwirtschaft sehr gerne und sehr oft in diesem Bereich als einziger Sündenbock dargestellt, und das finde ich persönlich gegenüber der landwirtschaftlichen Bevölkerung nicht gerecht und fair. Im Bereich PSM stellen wir nach wie vor fest, dass die Verwendung von Pflanzenschutzmitteln weiterhin massiv eingeschränkt werden soll. Dass im Grundsatz die Gesundheit der Bevölkerung und die Gewässer zu schützen sind, ist unbestritten. Wie jedoch sollen der Verbrauch weiter reduziert werden und gleichzeitig die Produktion respektive die Versorgungssicherheit und der Selbstversorgungsgrad auf gegenwärtigem Stand gehalten werden?

Wenn wir auf sämtliche Pflanzenschutzmittel verzichten würden, dann ginge die Produktion um 20 bis 40 Prozent zurück. In regnerischen Jahren könnten die Ernteaufträge noch viel höher ausfallen. Bei Spezialkulturen wie Reben, Gemüse, Obst, Kartoffeln, Zuckerrüben oder Raps müsste auch mal mit Totalausfällen gerechnet werden. Ohne Pflanzenschutzmittel verringert sich auch die Haltbarkeit von Lebensmitteln und Lagerverluste würden steigen.

Und sicher erreichten die Landwirte nicht annähernd jene Qualität, welche die Konsumenten heute erwarten. Aber da ja alle trotzdem möglichst ausgewogen und vielfältig essen wollen, müssten wir fehlende Menge mit zusätzlichen Importen decken. Letztere stammen aus Produktionsbedingungen, die mit unserem Standard nicht mithalten können.

Das hier vorgelegte Dekret will die bisherigen Aktivitäten beibehalten und neue und gezielte Massnahmen einführen für den Zeitraum 2022-2025, um diese Ziele im kantonalen Aktionsplan zu erreichen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diesem Dekret einstimmig zustimmen, wird jedoch ein waches Auge auf die Massnahmen haben.

An den Regierungsvertreter haben wir jedoch noch folgende Fragen:

Wir stellen fest, dass in der Vergangenheit in praktisch allen Direktionen über Dekrete für Massnahmen immer wieder zusätzliche Arbeitsstellen gebildet wurden. Auch bei diesem Dekret werden 3 neue Stellen finanziert. Sind diese befristet für diesen erwähnten Zeitraum? Und wie viele Stellen wurden in Vergangenheit so bei Ihnen gebildet?

Und wenn wir die Ziele, die es zu erreichen gibt, anschauen, stellen wir weiter fest, dass man bei der nicht landwirtschaftlichen Bevölkerung nur ermutigen soll. Warum werden hier nicht auch konkrete Ziele erwähnt?

Grundsätzlich gilt: So wenig wie möglich, so viel wie nötig. Die Bauernfamilien haben kein Interesse daran, die Konsumenten mit Rückständen auf den Produkten zu verunsichern oder die Umwelt und Gewässer zu belasten.

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts: j'ai fait partie de la commission qui a examiné ce décret et je suis agriculteur, donc susceptible de bénéficier des mesures de ce projet.

Je crois que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faille minimiser au maximum les risques liés aux substances chimiques en général et aux produits phytosanitaires en particulier. Mais il faut le rappeler: à ma connaissance, personne ne traite ses cultures pour le plaisir. Il y a toujours une raison de le faire. Plusieurs propositions ou règlements récents vont dans le sens d'une réduction des risques liés à ces produits et ce décret en fait partie. Il permettra, par le biais de formations et d'essais, de vulgariser de nouveaux ou d'anciens moyens de lutte contre divers ravageurs de nos cultures. Il soutiendra les agriculteurs, pour leur permettre de passer à ces nouvelles techniques sans prendre de trop grands risques financiers. Ce décret aura aussi un volet pour les non professionnels, parfois Monsieur ou Madame Tout-le-Monde, qui utilisent aussi parfois certains produits phytosanitaires. Les zones de captage et les sources d'eau seront également mieux protégées.

Je voudrais toutefois rappeler que les phytos, même si certains sont ou ont été clairement mauvais, ont permis une augmentation des rendements, une diminution du travail dans les champs et également une plus grande stabilité des rendements au fil des ans. De plus, certaines techniques de remplacement des phytos, au contraire, ont demandé plus de travail, plus de tractions et émettent donc aussi plus de CO₂.

Avec ces considérations, le groupe PLR/PVL va soutenir à l'unanimité ce décret.

Je voudrais terminer mon intervention par cette petite anecdote: si ce décret prévoit des aides pour l'achat de machines pour se passer du pulvérisateur, il y a une cinquantaine d'années, mon père a reçu le même genre d'aides pour l'achat d'un pulvérisateur.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). J'ai participé à la commission qui a analysé le projet de décret et je prends la parole au nom du groupe Vert·e·s et allié·e·s. J'annonce aussi mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration d'EauSud, une entreprise qui exploite l'un des 10 captages stratégiques et qui approvisionne en eau potable 30 communes du Sud fribourgeois.

Je remercie le Conseil d'Etat pour l'élaboration d'un Plan phytosanitaire cantonal qui permet de rappeler que ces produits phytosanitaires ne sont pas du tout inoffensifs pour la santé et la vie sur Terre. Je me permets ainsi de citer quelques extraits de ce plan phytosanitaire: «Les produits peuvent avoir des effets secondaires néfastes sur l'environnement, même en ayant été appliqués correctement» (p. 7); «La réduction de la biodiversité est aussi en partie attribuée à l'usage des produits

phytosanitaires. Ils sont par ailleurs suspectés d'affecter la santé humaine» (p. 7 toujours). Et un troisième extrait, à la page 12, qui concerne la pollution au chlorothalonil et à ses métabolites: *«La surface du canton concernée par cette pollution et les teneurs mesurées dans les eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable montrent en général que les mesures passées de lutte contre les pesticides se sont avérées insuffisantes dans le canton.»*

Le chlorothalonil et ses métabolites ont certes focalisé les esprits ces dernières années, mais ce sont peut-être les molécules qui cachent la forêt. En effet, d'autres substances pourtant interdites depuis plus longtemps sont encore retrouvées dans l'environnement, comme l'atrazine. On retrouve aussi dans nos lacs des insecticides utilisés dans des domaines non agricoles, par exemple le DEET, qui est un répulsif pour insectes utilisés dans les textiles et aérosols.

Il est vrai que le problème ne repose pas uniquement sur l'agriculture. Le volet non agricole est aussi présent dans ce plan phytosanitaire et les mesures pourraient être plus conséquentes dans ce domaine. Pourtant, il ne faut pas négliger les effets de certaines pratiques agricoles sur l'environnement.

La problématique du chlorothalonil a aussi eu le mérite de mettre en lumière que nombre de ces produits et résidus de dégradation se retrouvent dilués dans nos eaux de surface, dans les eaux souterraines, dans nos lacs et finalement aussi dans notre eau potable. Cette problématique a permis au canton de s'équiper en matériel de mesure de pointe, qui peut maintenant être mis à profit pour mesurer les effets des efforts de réduction des risques dans un monitoring de la qualité des eaux de surface.

L'utilisation du chlorothalonil est certes interdite, mais cette molécule et ses métabolites sont encore très présents dans l'environnement. En effet, entre 2008 et 2020, à côté du chlorothalonil, ce sont 18 substances qui ont été détectées à des concentrations supérieures à 0,1 µg/l dans les eaux souterraines fribourgeoises.

Sur ces 18 substances, 7 sont déjà interdites dans toute la Suisse. Je tiens à préciser qu'il est possible d'édicter des interdictions cantonales rapidement pour les 11 autres substances. L'interdiction des substances retrouvées dans les eaux devrait être examinées. Les cantons ont la compétence d'édicter de telles interdictions actuellement. Par exemple, la substance active nicosulfuron est interdite dans le canton du Jura depuis le 1^{er} janvier 2021.

Nous estimons prioritaire de favoriser les mesures de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dont les substances se retrouvent dans les eaux de surface et souterraines à des concentrations supérieures à 0,1 µg/l. Ainsi, la recherche d'alternatives non chimiques pour les cultures traitées avec ces substances devrait être privilégiée, et ce pour éviter de remplacer un mal par un autre mal.

Parallèlement à la mise en œuvre des mesures du plan d'actions, le contrôle de base de la protection des eaux dans l'agriculture devrait également être mis en œuvre de manière conséquente, conformément à la liste des 13 points de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement.

D'une manière générale, toutes les exploitations agricoles appartenant aux pouvoirs publics devraient jouer un rôle de modèle en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. L'extension ainsi de la mesure Agr-4 dans ce sens serait judicieuse et souhaitable.

Le succès et la durabilité des mesures (en particulier les mesures Agr-1, Agr-2 et Agr-3) au-delà de la durée du Plan d'actions fribourgeois vont dépendre de l'accompagnement par la vulgarisation. Un bon concept de vulgarisation, qui met en évidence les activités, les compétences ainsi que les besoins en ressources humaines et financières, soutiendrait une mise en œuvre efficace et ciblée des mesures.

Le plan phytosanitaire ne dit rien non plus sur la présence des résidus de produits phytosanitaires dans les produits alimentaires. Pourtant, ces deux dernières années, des résidus ont été retrouvés dans du pain et dans des lots de miel. Dans ces derniers, des concentrations plus importantes que les valeurs autorisées ont été détectées, ce qui a conduit à la destruction des lots.

Vous l'aurez compris, ce plan phytosanitaire n'est certes pas encore parfait, mais il constitue un bon point de départ en attendant des mesures plus ambitieuses.

Il est ainsi important que le canton mette à disposition les moyens financiers et qu'il engage le personnel prévu le plus rapidement possible, si nous voulons atteindre les objectifs fixés par la Confédération. La stratégie cantonale biodiversité devra aussi contribuer au renforcement des mesures visant à enrayer la baisse avérée de la biodiversité.

Avec ces considérations, le groupe Vert·e·s et Allié·e·s entre en matière acceptera le projet de décret.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessensbindungen: Ich war Mitglied der parlamentarischen Kommission und unterstützte die Annahme dieses Dekretes über einen Verpflichtungskredit von 7,5 Millionen Franken für die Umsetzung des Pflanzenschutzmittel-Aktionsplans 22/25 und beantrage dem Grossen Rat, dieses Dekret anzunehmen.

Heute werden 99 Prozent der landwirtschaftlichen Nutzfläche (LN) des Kantons Freiburg nach den Vorgaben des ökologischen Leistungsnachweises (ÖLN) bewirtschaftet und streng kontrolliert. Die Entwicklung des Pflanzenschutzmittel-Aktionsplans geht in die gewünschte Richtung und berücksichtigt den politischen Kontext auf Bundes- und Kantonsebene. Der Plan legt die allgemeinen und spezifischen Ziele für die Landwirtschaft und den nichtlandwirtschaftlichen Bereich fest.

Dieser nichtlandwirtschaftliche Bereich ist im Aktionsplan leider zu wenig berücksichtigt und mit seinen 100 000 Franken zu schwach dotiert. Pflanzenschutzmittel werden auch ausserhalb der Landwirtschaft eingesetzt. Es kann trotz verschiedener Untersuchungen nicht abgeschätzt werden, wie hoch dieser Prozentsatz ist, und es finden keine ÖLN Kontrollen wie in der Landwirtschaft statt. Hier sehe ich auch die eigentliche Schwachstelle bei der Umsetzung des Aktionsplans 2022-2025.

Lediglich eine Ermutigung beziehungsweise Sensibilisierung der nichtlandwirtschaftlichen Anwender, also Sie und ich, was immerhin etwa 95 Prozent der Schweizer Bevölkerung ausmacht, reicht nicht. Es fehlt uns ganz einfach das nötige Wissen beim Einsatz von Pflanzenschutzmitteln in unseren Familiengärten, auf unseren Sport- und Freizeitplätzen, beim Bekämpfen von Schimmelpilzen in unseren Wohnungen usw. Und wer von uns hat nicht schon einmal aus Übereifer die Dosierung ganz einfach erhöht, in Erwartung eines schnelleren und besseren Resultates, ganz zu schweigen vom Kauf von ausländischen Früchten und Gemüsen - sogar beim Kauf von Kleidern -, welche leider auch mit einem Cocktail von Pflanzenschutzmitteln behandelt wurden, damit sie überhaupt den Transport bis in unsere Läden überstehen. All diese Pflanzenschutzmittel gelangen beim Waschen ins Abwasser und damit in unsere Böden.

Hier anzusetzen, ist eine Herausforderung. Ein Verkaufsverbot von schädlichen Pflanzenschutzmitteln wäre ein kleiner erster Schritt. Es ist mir bewusst, dass der Kanton Freiburg alleine kein Verkaufsverbot verfügen kann. Ich denke, dass via einen parlamentarischen Vorstoss nach Bundesbern ein Zeichen gesetzt werden muss, um dem Aktionsplan auch im Bereich nichtlandwirtschaftlicher Anwender gerecht zu werden.

Die im Aktionsplan vorgesehenen 100 000 Franken müssen sicher noch erhöht werden, damit die nötigen Informations- und Sensibilisierungskampagnen in Angriff genommen werden können.

In diesem Sinne bitte ich Sie einstweilen, das Dekret über einen Verpflichtungskredit von 7,5 Millionen Franken für die Umsetzung des PSM-Aktionsplans 2022-2025 anzunehmen und weitere Massnahmen zu unterstützen.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis secrétaire de Alliance pour l'eau, qui regroupe la Fédération suisse de pêche, Pro Natura, Birdlife, WWF, Aquaviva et l'Association des professionnels de la protection des eaux. Je suis également vice-président de la section romande de la Fédération suisse des patients.

Ce décret revêt une importance majeure pour la santé de notre population et de notre nature, ainsi que pour la subsistance des agricultrices et agriculteurs de notre canton.

Les instruments prévus par le plan d'actions des produits phytosanitaires permettent de réduire la quantité de substances actives utilisées dans les domaines agricoles et non agricoles et, ainsi, de réduire les risques auxquels sont exposées les personnes qui manient ces produits, la population du canton et la nature. C'est un premier pas réjouissant.

Toutefois, à l'heure où de nombreuses études récentes démontrent une concentration inquiétante de substances actives et de métabolites dans nos nappes phréatiques et nos eaux de surface et à l'heure où la dangerosité de certaines substances pour notre santé et la santé de notre environnement n'est plus à démontrer, le plan peut toutefois encore être amélioré de façon notable.

Concernant les objectifs, s'ils tiennent la route en comparaison intercantonale, nous regrettons vivement que le plan fribourgeois n'ait pas repris les mêmes ambitions que la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides, adoptée sous l'impulsion de notre délégation à Berne. En effet, la loi fédérale prévoit également une réduction des pertes d'éléments fertilisants d'ici à 2030 par rapport à la moyenne des années 2014 à 2016. Ces excès d'éléments fertilisants sont responsables de la prolifération des algues qui étouffent nos lacs. Si le lac de Morat a des allures de carte postale hors de l'eau, sous l'eau c'est un enfer aquatique. Comme Fribourg devra mettre en œuvre la loi fédérale, il aurait été opportun d'anticiper ceci et d'offrir un cadre clair aux agricultrices et agriculteurs du canton. Quant aux produits phytosanitaires, la loi fédérale prévoit une réduction des risques qui sont liés à ces produits de 50 % d'ici 2027. Nous attendons du plan cantonal qu'il concrétise cet objectif, avec la mise en place d'un monitoring concret.

Une protection particulière doit être accordée aux zones de captage d'eau potable. Dans ces zones d'où provient directement l'eau qui coule de notre robinet, toute utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants devrait être interdite. Aujourd'hui, force est de constater que la purification de l'eau des sources devient de plus en plus coûteuse pour les collectivités publiques et les particuliers. Investissons nos ressources à bon escient!

Un autre point essentiel concerne les cahiers des champs des exploitations, qui seront transmis à l'Etat pour la mise en œuvre du plan. Ces cahiers doivent être centralisés à Grangeneuve. Sans centralisation, difficile de savoir quelle substance a été utilisée où et en quelle quantité.

La recherche d'alternatives non chimiques doit également être soutenue pour les cultures où des produits phytosanitaires sont détectés à des concentrations supérieures à 0,1 microgramme par litre.

Plusieurs cours d'eau de notre canton sont pollués par des pesticides: la Sonnaz, la Bibera, la Petite Glâne, le Chandon, l'Arbogne, la Glâne. Ces cours d'eau qui déperissent derrière chez nous doivent être rapidement assainis. De même, les sources ponctuelles de pollution doivent être assainies rapidement. Une grande partie des produits phytosanitaires retrouvés dans notre nature découlent de ces sources ponctuelles de pollution. Grâce au savoir-faire acquis ces dernières années, des mesures peuvent être mises en œuvre très rapidement et à bas coût.

Finalement, le contrôle des bandes tampons le long des cours d'eau doit être renforcé et la mise en œuvre de l'espace réservé aux eaux, selon le compromis adopté par le Parlement en réponse à l'initiative «eaux vivantes», doit être accélérée.

En résumé, je vous invite à soutenir ce décret, qui représente un premier pas dans la bonne direction, mais appelle également à accélérer la marche et à prévoir un itinéraire précis.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Meine Interessensbindung: Ich bin Mitinhaberin des Biohof Courmoen.

Der vom Kanton ausgearbeitete Aktionsplan zur Reduktion der Risiken von Pflanzenschutzmitteln innerhalb und ausserhalb der Landwirtschaft zielt in die richtige Richtung. Viele geplante Massnahmen, wie die Beratung und die Ausbildung der Landwirtinnen und Landwirte, sind sehr sinnvoll. Ich bin auch damit einverstanden, invasive Neophyten und invasive einheimische Nebenkräuter zu bekämpfen. Nicht einverstanden bin ich aber mit dem Punkt 4.3.3. Eine gezielte fruchtfolgetechnische Massnahme und eine mechanische Bekämpfung führen aus eigener Erfahrung nachhaltiger zum Ziel als eine chemische Bekämpfung der Ackerkratzdistel. Diese Massnahmen greifen nicht nur in der Bio-Landwirtschaft, sondern auch in der konventionellen Landwirtschaft, in privaten Gärten oder öffentlichen Plätzen.

Leider fehlen dem Aktionsplan, wie Frau Müller bereits betont hat, klar messbare Indikatoren. Die Ziele werden quantitativ so angegeben, dass sie kaum überprüfbar sind. Als allgemeines Ziel wird unter Punkt 4 angegeben: Angestrebt wird die deutliche Reduktion des Einsatzes von Pflanzenschutzmitteln im ganzen Kanton bis 2025. Wie viel bedeutet *deutliche Reduktion*? Wie deutlich reduziert der Kanton die Pflanzenschutzmittel? Wäre es nicht angebracht, dass der Staat im öffentlichen Raum gänzlich auf Pflanzenschutzmittel verzichten würde? Damit würde er als gutes Beispiel gegenüber den Gemeinden und den Privaten vorangehen.

Weiter steht im Aktionsplan, dass der Kanton "Pilotprojekte und gezielte Massnahmen für einen besseren Umgang mit Pflanzenschutzmitteln fördern und deren Auswirkungen auf die Umwelt minimieren will." In den Massnahmen wird eine finanzielle Unterstützung für diejenigen Landwirtinnen und Landwirte zugesichert, die Herbizide auf offenen Ackerflächen reduzieren wollen. Diese Massnahme unterstütze ich sehr. Pioniere im Bereich des herbizidlosen Ackerbaus haben diese Geräte bereits angeschafft und benutzen diese seit Jahren. Von ihren Erfahrungen, dass es ohne Pflanzenschutzmittel auch geht, profitiert die Forschung, die Landwirtschaftsausbildung und alle anderen Landwirte. Sie werden aber für ihre Vorreiterrolle nicht vom Staat unterstützt, da sie ja die Maschinen bereits erworben haben. Diese Praxis wurde auch in der Vergangenheit angewendet, beispielsweise bei den Ressourceneffizienzbeiträgen für das Ausbringen der Gülle durch den Schleppschlauchverteiler.

Der Kanton will Innovation in der Landwirtschaft fördern. Es ist deshalb wichtig, dass er Pionierinnen und Pioniere, die die gewünschte Investition schon längst getätigt haben, auch finanziell unterstützt. Von innovativen Landwirtinnen und Landwirten profitieren die Umwelt, der Konsument und auch der Landwirtschaftsstandort Freiburg.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et utilisateur professionnel régulier de produits phytosanitaires, président du Club agricole, membre de la Commission consultative pour la gestion des eaux et membre du Club de la durabilité. J'ai participé aux travaux de la commission ad hoc et rapporte au nom du groupe Le Centre.

L'utilisation des produits phytosanitaires est aujourd'hui remise en question, notamment du fait des risques que ces substances peuvent représenter pour la santé et l'environnement.

Le Conseil d'Etat veut promouvoir une agriculture productive et durable, respectueuse de l'environnement, de la santé humaine et animale. Cette volonté, faut-il le préciser, est justement le quotidien de l'agriculture professionnelle de notre canton, où chaque action, chaque intervention, est le fruit d'une réflexion, d'une analyse de la situation ou encore d'une appréciation économique.

Il y a tout juste une année, notre ancien collègue Christian Ducotterd a réussi à faire passer un amendement visant à mettre à disposition un million de francs pour réduire le recours aux produits phytosanitaires, tout en permettant le maintien de la production au niveau actuel. Et c'est là le véritable défi! Souvent, réduction des produits phytosanitaires rime avec augmentation de production de CO₂. En effet, pour remplacer un herbicide, il faut souvent trois passages d'un tracteur effectuant un désherbage mécanique.

Un exemple tout frais, l'année 2021, année météorologiquement très difficile. Souvent pas possible d'effectuer un désherbage mécanique car trop humide! Une pression fongique extraordinaire! Bilan pour les cultures non protégées: moins 50 % de rendement pour le blé et les pommes de terre, moins 80 % pour le colza. En Suisse, la pénurie de denrées alimentaires est désormais une réalité. Mais pas grave, il suffit d'importer ce qui nous manque. Et là, peu importe les normes de production!

La mise en œuvre du Plan Phyto est le fruit d'un large travail de concertation entre les milieux concernés, dont l'agriculture est un partenaire conscient de l'importance de diminuer les risques de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour preuve, 7 paysans sur 11 membres d'une commission ad hoc qui accepte à l'unanimité ce Plan Phyto selon la proposition initiale du Gouvernement.

Avant de terminer, permettez-moi de m'insurger contre la prise de position de Pro Natura Fribourg et du WWF Fribourg, qui s'immiscent dans nos débats et ont l'outrecuidance de formuler six revendications en lien avec les eaux souterraines et de surface, et huit remarques relatives à la mise en œuvre du plan d'actions phytosanitaire cantonal. Tout cela pour peser encore un peu plus sur l'agriculture et ses familles paysannes ou encore jouer de manière frivole avec la confiance des citoyens dans l'eau potable.

A propos de l'eau, grâce à l'évolution des connaissances et des techniques analytiques, il est possible de mesurer un grand nombre de micropolluants de différentes natures: produits phytosanitaires, mais aussi médicaments, cosmétiques, produits de nettoyages et autres détergents. Cette course à la recherche de l'infiniment petit me donne une lueur d'espoir. Etant donné que les familles paysannes ne représentent que 4 % de la population suisse et que, comme chacun le sait, le paysan bouseux ne se lave pas et n'a jamais le droit d'être malade, les résidus de médicaments, de cosmétiques et de savon pourraient être attribués à d'autres corporations et ainsi permettre de desserrer l'étau étouffant notre agriculture.

Pour les indécis, je vous invite avec grand plaisir, dès demain et jusqu'au 1^{er} mars, à passer quelques heures en ma compagnie afin de m'aider à remplir le recensement agricole en parcourant les 13 points de contrôle de base de la protection des eaux dans l'agriculture. Vous vous immergerez ainsi dans les méandres de la politique agricole et prendrez un peu plus conscience du quotidien paysan. Vous verrez, c'est passionnant!

Le groupe Le Centre soutiendra à l'unanimité ce décret.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Voici mes liens d'intérêts en relation avec ce plan d'actions: je suis agriculteur, arboriculteur biologique dans le magnifique village de Russy. Je suis également conseiller général, membre de la commission des eaux de la commune de Belmont-Broye. J'étais également membre de la commission relative à ce plan.

Je tiens premièrement à préciser que malgré ma labellisation bio, je ne supporte pas que l'on divise l'agriculture en deux catégories: bio et conventionnelle. En effet, nous sommes tous paysans, gens du pays, aimant notre travail, nos produits et notre terroir. Lorsque nous parlons de phytos, nous pensons malheureusement en priorité au monde agricole. Certes, il est vrai que celui-ci a sa part de responsabilité. Quant à la formation agricole, elle a ses torts également. J'en prends pour exemple ma formation professionnelle à Grangeneuve, il y a plus de dix ans de cela, où l'on nous disait: "Pour être un bon paysan, suivez à la lettre le catalogue Bayer, Syngenta et consorts." Heureusement, paraît-il, le discours a changé. Aujourd'hui, nous votons un budget de plus de 7 millions pour réduire les risques des phytos dans les eaux de notre canton.

Il y a malheureusement un troisième groupe, également responsable des problèmes phytos, qui n'apparaît pas dans la description du plan, et j'ose le mentionner. Il est le principal coupable de nos problèmes de pollution, je le nomme: le groupe de l'agrochimie. Alors que le citoyen fribourgeois doit sortir de sa poche plus de 7 millions de francs, les grands groupes, eux, continuent de faire des millions, voire des milliards. C'est vrai, si on analyse de près la situation, nous sommes tous ici quelque peu coupables face à ces pollutions. Premièrement, le paysan se prostituant à la grande distribution, acceptant de se plier aux règles de celle-ci en étant obligé de livrer de la marchandise parfaite, sans taches et sans défauts, avec un rendement important, vu le faible prix qu'on lui impose. Le consommateur, lui, se rue sur ces marchandises à prix bien souvent trop bas, ne sachant pas qu'en fin de compte c'est lui le dindon de la farce et qu'il fait marcher le système dicté par la grande distribution. Je regrette que le groupe qui a su faire des milliards ne participe pas financièrement à de tels plans et ainsi réduire les produits phytosanitaires dans nos eaux.

Je prends comme exemple la commune de Belmont-Broye, avec le problème récurrent du chlorothalonil, problème qui en fin de compte doit à nouveau sortir du porte-monnaie du citoyen. En attendant vainement l'aide de l'agrochimie, je soutiens

et propose de soutenir ce financement, ainsi que tout notre groupe. L'agriculture fait déjà beaucoup pour réduire les phytos. Avec ce moyen, nous l'aidons encore plus à réduire les risques liés à la pollution des eaux.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Meine erste Interessenbindung betrifft die vergangene, aber doch noch immer aktuelle Tätigkeit als landwirtschaftlicher Betriebsleiter. Meine zweite Interessenbindung betrifft die Kontrollen in der Landwirtschaft, die öffentliche Kontrolle des Tierschutzes. Ich konnte auch in dieser Arbeit, wie Kollege Grandgirard angesprochen hat, die Pilotkontrollen für den Gewässerschutz vornehmen. Als dritte Interessenbindung bin ich Syndic einer grösseren Gemeinde.

Ich beglückwünsche den Staatsrat zur Ausarbeitung dieses Dekrets Aktionsplan Pflanzenschutzmittel. Insbesondere unterstütze ich neben der angepeilten Hauptwirkung in der Landwirtschaft, dass auch der berufliche und private Gartenbau, der Wald sowie das Gemeinwesen in die Lösungsfindung einbezogen werden. Neben den finanziellen Anreizen sind entsprechende Aus- und Weiterbildung, die zielgerichtete Information aber auch die Erfolgskontrolle wichtige Elemente dieses Erfolgs.

Im Gemeinwesen stelle ich fest, dass die derzeitigen Vorgaben zum Beispiel im Bereich des Einsatzes von Glyphosat als Unkrautbekämpfungsmittel nicht überall in gleicher Masse eingehalten werden. In unserer und in einigen umliegenden Gemeinden des Sense-Unterlandes wird seit einigen Jahren das Unkraut, soweit das überhaupt nötig ist, mit einer Heisswasseranlage, aufgebaut auf einem Fahrzeug, vernichtet. Diese Anwendung bedeutet jedoch arbeitsmässig und damit auch kostenmässig wesentlich mehr Aufwand als die Anwendung chemischer Pflanzenschutzmittel. Dies zeigt, dass gezielte Informationen aber auch Demonstrationen von alternativen Anwendungen im Bereich des Pflanzenschutzes, insbesondere in der Unkrautbekämpfung, zielführend sind.

Die Sensibilisierung der Anwendung von Pflanzenschutzmitteln in Hausgärten beginnt bei jedem Einzelnen von uns. So wenig wie möglich und nur so viel, wie wirklich nötig, muss die Devise sein. Ich bin überzeugt, dass die Aufarbeitung dieser Thematik in breiten Bevölkerungskreisen zum Mitdenken und zu einer positiven Weiterentwicklung im Umgang mit chemischen Pflanzenschutzmitteln führen wird.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts sont nuls avec ce sujet, si ce n'est que mon frère est agriculteur.

Je salue la mise en place de ce plan et je pense qu'il est nécessaire. Je soutiens les points de vue qui disaient qu'il fallait le développer et rejoindre les objectifs nationaux.

Je dirais qu'on est toujours plus intelligents après qu'avant. Il a été évoqué, de manière extrêmement minime dans le débat de ce matin, la question de la responsabilité de l'industrie. Cette histoire, pour moi, doit nécessiter des questions, voire des mesures pour la suite. Si on regarde, on a une industrie qui a développé des produits, qui les a massivement imposés à l'agriculture et qui a été intelligente pour les imposer. Elle a utilisé la formation professionnelle, les organes de contrôle et de soutien aux agriculteurs et a utilisé les réseaux coopératifs pour diffuser ses produits, à tel point qu'ils sont devenus incontournables. Elle a aussi utilisé une publicité assez agressive vis-à-vis des consommateurs privés.

A un certain moment, les professionnels, les agriculteurs, se sentent désemparés face à ces contradictions. Aujourd'hui, on leur dit qu'il ne faut plus utiliser ces produits et, en même temps, ça fait quasi cinquante ans qu'on leur dit de les utiliser massivement. C'est normal que ce soit compliqué, que ça crée des interrogations et des tensions. On l'a vu en juin passé.

La collectivité a soutenu et a été active dans le soutien de l'industrie, sur ces produits, notamment en intégrant les professionnels de l'industrie dans la formation. Pour moi, on doit, pour le futur, faire extrêmement attention à observer une vraie distance entre la collectivité et les industriels, quand on nous propose des solutions miracle.

La question que j'ai envie de poser: quelle leçon va-t-on en tirer dans ce domaine, notamment dans la formation professionnelle? Certainement que c'est beaucoup plus large que l'objet qu'on discute aujourd'hui. Et quelle est la contribution de l'industrie à l'assainissement de la situation?

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Ich bin erfreut über die vielen Wortmeldungen und die unumstrittene Unterstützung dieses Dekrets, zeigt dies doch auf, wie wichtig das Thema ist. Es zeigt sich ebenfalls, dass wir als Konsumentinnen und Konsumenten einen immensen Einfluss haben und dass *was* und *wie* wir einkaufen einen grossen Einfluss hat, ob und in welchen Mengen Pflanzenschutzmittel im In- oder auch im Ausland eingesetzt werden.

Ich habe keine weiteren Kommentare und lasse die paar Fragen, die gestellt wurden, durch den Staatsrat beantworten.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tout d'abord tous les intervenants qui soutiennent globalement ce projet de décret. J'aimerais rappeler aussi que le Conseil d'Etat s'engage – il l'a dit de manière très claire et ce n'est pas le cas de tous les cantons suisses – pour une agriculture productive, responsable, qui protège l'environnement et la santé animale. Je vais essayer de répondre à la plupart des questions, mais excusez-moi si je n'arrive pas à répondre à toutes. Il y a énormément de choses qui ont été dites et ça montre l'importance et la sensibilité de ce sujet.

Tout d'abord, concernant les indicateurs de risques, il faut savoir qu'il est vrai qu'aujourd'hui certains sont clairs, comme la diminution des produits phytosanitaires, alors que d'autres restent encore à définir. Mais ici, le canton de Fribourg aurait tort d'aller tout seul de l'avant. On applique bien évidemment les définitions fédérales, ce qui permet aussi de faire des benchmarks et d'avoir un langage commun.

Concernant le chlorothalonil, on nous a dit que, effectivement, la durée de disparition de ce produit n'est pas connue. C'est vrai, même la demi-vie du produit chimique n'est pas encore connue et il faut savoir que c'est extrêmement complexe. Cela dépend notamment de la nature des sols et de la vitesse d'écoulement des eaux. Donc ici, on attend aussi les réponses fédérales. Mais des mesures se font maintenant systématiquement et on peut admettre que dans les prochaines années, les connaissances vont rapidement évoluer.

Cela a été dit à plusieurs reprises: il est juste que l'agriculture n'a pas attendu non plus ce décret pour évoluer et avancer. Aujourd'hui, je le rappelle, c'est plus de 40 % des produits phytosanitaires qui sont utilisés en moins qu'il y a quelques décennies encore.

M^{me} Berset, vous avez parlé de la différence entre cultures et je dois dire qu'ici c'est vrai, il y a des grosses différences d'application de produits entre les différentes cultures. Par contre, je pense qu'une approche différenciée est aussi juste, dans le sens où il y a des cultures où on peut se passer de produits phytosanitaires et on aurait tort de ne pas le faire. Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus délicates. Là, on doit évoluer notamment sur la sélection des espèces et avoir une approche différenciée nous permet d'aller plus loin dans certains domaines, moins là où c'est plus compliqué. Cette différence existe et va continuer d'exister.

Plusieurs ont évoqué la baisse de la qualité de l'eau. Il faut savoir que la qualité de l'eau, de manière générale, évolue positivement. Depuis quelques décennies, le nombre de produits trouvés dans l'eau est en baisse. Par contre, et c'est vrai, le nombre de produits trouvés est plus important. Mais il faut savoir aussi que le nombre de contrôles est plus important et surtout la sensibilité et les méthodes pour détecter de nouveaux produits se renforcent d'année en année. Ceci n'était pas le cas par le passé. Donc, de manière générale, on découvre plus de produits, mais ce n'est pas équivalent à une baisse de la qualité de l'eau. Au contraire, il y a quand même des mesures de protection efficaces qui ont été mises en place. Elles n'ont pas été suffisantes, c'est vrai, comme cela a été dit, mais il y a une évolution positive.

La question suivante a été posée: pourquoi ne pas mettre Grangeneuve en production biologique? L'Etat de Fribourg a pour vocation de former les agriculteurs et il a deux domaines où il fait de la formation, à Sorens et à Grangeneuve. Il est important – cela a été dit par M. Thévoz – de ne pas dissocier agriculture biologique et agriculture conventionnelle. L'agriculture biologique prend des risques, elle est soutenue pour ça. Elle développe des projets-pilote et elle doit tirer derrière elle toute l'agriculture conventionnelle, ce qu'on voit très bien dans la pratique. Il n'y a pas que l'agriculture biologique qui évolue, mais aussi l'agriculture conventionnelle. On aurait tort de ne pas accompagner cette agriculture conventionnelle qui représente toujours et encore la majeure partie de l'agriculture. C'est pour ça que c'est important d'avoir les deux approches, de les accompagner, de soutenir l'évolution positive dans ce sens, mais de ne laisser personne au bord de la route.

Les interdictions de vente sont prononcées principalement au niveau fédéral. Un exemple a été cité au niveau cantonal, mais j'aimerais dire ici qu'il serait complètement contre-productif de tolérer un produit au Landi de Payerne et l'interdire au Landi d'Estavayer. Nous devons avoir une approche commune au niveau suisse. Par contre, s'il y a une problématique très particulière à une région ou à un canton, là il est juste qu'on puisse avoir des approches différenciées.

Il a été dit que peu était relaté dans ce rapport par rapport aux non agriculteurs. Ici, nous avons prévu de renforcer l'information et la sensibilisation, mais il faut savoir qu'il y a beaucoup de choses qui ont déjà été faites et qu'on ne va pas reprendre ici. Un seul exemple: l'utilisation de produits phytosanitaires dans les forêts est totalement interdite, sauf exception, depuis des années. Et aujourd'hui c'est 0,013 % des produits qui sont consommés en forêt. Il n'y a plus lieu d'intervenir dans ce cadre-là. Je crois que l'interdiction totale est la meilleure des productions, ça ne veut pas dire que rien n'a été fait. Que ce soit au niveau des communes, des bords de routes et des bords de rails, là aussi il y a eu une évolution positive ces dernières années. Je peux vous assurer que les pratiques dans les communes, aux CFF ou aux TPF ont fortement évoluées et tiennent compte de cette évolution. Ceci est à saluer.

Des remarques ont été faites par rapport au budget. Nous avons limité le Plan Phyto à 2025 pour une raison toute simple, c'est qu'effectivement des évolutions sont prévues. La Confédération s'est fixé des objectifs jusqu'en 2027, mais une réévaluation est prévue en 2025. En 2025, ce sera l'occasion de faire le point pour savoir, notamment, si les mesures incitatives sont suffisantes ou pas. Aujourd'hui c'est nouveau et on va suivre ça. Je vous avoue qu'il y a une certaine crainte aussi qu'elles soient insuffisantes. J'espère que ça ne sera pas le cas, mais on fera le point en 2025. Si il y a besoin de budgets supplémentaires, on reviendra vers vous, le Grand Conseil.

Il a été évoqué la problématique des 4 %. Je dois dire que ce chiffre est un peu malheureux, parce qu'il ne contient pas toutes les surfaces. En effet, toutes les surfaces biologiques ne sont pas intégrées dans ce 4 %, ce sont des chiffres qui datent de 2019 et l'évolution est relativement rapide dans ce domaine, fort heureusement. Donc, oui il y a ces 4 %, oui ils sont faibles, mais il faut les relativiser et peut-être qu'ils auraient dû être donnés avec plus d'informations.

M. Brügger l'a dit, l'agriculture a largement évolué ces dernières années: moins 40 % de produits phytosanitaires utilisés.

Par rapport aux EPT, vaste sujet qui va entretenir le Conseil d'Etat durant ces prochaines années, c'est vrai que pour chaque tâche supplémentaire, il faut quelqu'un pour l'accomplir. Je dois vous dire, heureusement qu'on a eu la fusion SAgri-Grangeneuve qui nous a permis de libérer quelques EPT. Les 3 EPT qui sont demandés ne correspondent largement pas aux 9 qui étaient estimés dans la première version. Mais, avec les synergies, avec la création du secteur "Ressources" à Grangeneuve, nous arrivons à faire face et nous espérons que ce sera bien évidemment suffisant.

M. Cotting l'a dit: on ne traite pas par plaisir. Mesdames et Messieurs, si on traite, c'est pour produire. Là aussi, il y a beaucoup de choses qui ont été dites, mais n'oublions pas que dans les années où on a beaucoup utilisé ces produits, on avait comme priorité la lutte contre la faim dans le monde. Fort heureusement, cela a évolué, pas toujours suffisamment, mais n'oublions pas non plus les motivations premières, avec des méconnaissances sur les produits que nous avons aujourd'hui. Effectivement, on est toujours plus intelligents après qu'avant. Il y a eu des subventions à l'achat de pulvérisateurs il y a quelques décennies. M. Cotting, c'est vrai et ça va encore évoluer, parce qu'aujourd'hui, je vois que la technologie avance rapidement. J'ai vu notamment des pulvérisateurs qui permettent de détecter des plantes qui doivent être traitées et cela permet de diminuer 90 % des produits phytosanitaires. L'interdiction totale peut avoir des contre-effets improductifs, notamment si on se prive de solutions où on arrive à réduire tellement l'utilisation de produits phytosanitaires que c'est plus intéressant, notamment, que du désherbage mécanique, qui a aussi des contraintes négatives, notamment pour la protection des sols.

On peut revenir sur le privé. Il y a des choses qui sont effectivement assez étonnantes, où on peut se questionner. Quand on sait que dans un collier de chien anti-puces, il y a plus de produits phytosanitaires que dans des hectares d'agriculture, on peut se poser des questions. Néanmoins, on ne veut pas non plus priver de soins le meilleur ami de l'homme.

M. Pasquier, vous l'avez dit, la recherche est en effet effectuée principalement par Agroscope, au niveau international aussi, et pour ceci on a quand même besoin des entreprises de l'agrochimie, malgré ce qui a été dit. Je dirais que la recherche est aussi freinée parfois par nos lois qui se veulent tellement protectrices, notamment le moratoire sur les OGM qui va très loin et qui nous empêche de faire certaines recherches qui doivent être faites dans d'autres pays.

Enfin, j'aimerais rappeler et redire que les contrôles agricoles, c'est quelque chose de fastidieux et d'important qui est fait auprès de chaque entreprise. On sous-estime la pression qui est mise sur les agriculteurs. Je peux vous assurer que ces agriculteurs sont contrôlés, que dans le cadre des paiements directs qui, je le rappelle, n'atteignent pas loin de 200 millions dans notre canton, il y a des contrôles qui sont faits avec des sanctions qui peuvent parfois être importantes pour l'agriculteur. Donc, c'est une pression constante, non seulement des médias, mais aussi des contrôleurs qui sont engagés par les milieux de contrôle des paiements directs.

On a évoqué les produits alimentaires. C'est vrai qu'on en parle peu ici. Le canton, lui, se contente de faire les contrôles. Ici, le Service alimentaire fait de nombreux contrôles sur les produits alimentaires. Il y a eu quelques cas rares de dépassement de produits, notamment sur le miel. Je dois vous dire qu'ici il y a eu une mauvaise pratique. Si on avait appliqué les pratiques correctes qui sont voulues, il n'y aurait pas eu cette problématique. Des sanctions ont été prises, donc les contrôles sont effectifs, les sanctions viennent aussi.

M^{me} Schwaller-Merkle, vous avez parlé des effets "cocktail". C'est vrai que ces effets ne sont pas suffisamment connus, notamment au niveau de la santé humaine. Mais ici, j'ai envie de dire que ça concerne beaucoup plus les lacs et les cours d'eau et ça concerne beaucoup plus nos eaux usées que les produits phytosanitaires où là, quelque part, on a un peu moins de produits quand même dans le nombre. Les pollutions micro-polluantes touchent plutôt d'autres secteurs que l'agriculture.

Le budget, il a été dit, il faudra qu'il soit suffisamment incitatif.

M. Zurich, vous avez parlé de la dangerosité qui n'était plus à démontrer. C'est vrai pour certains produits et ils ont tous été interdits. Pour d'autres, on a interdit des produits dont la dangerosité reste à démontrer. Il y a notamment des recours au Tribunal fédéral, puisque certains produits ont été interdits et que des recherches démontrent qu'ils n'ont pas de dangerosité. Cette recherche est donc permanente et va continuer. Les connaissances évoluent, mais il faut savoir que tout n'est pas connu. Sur les éléments fertilisants, vous avez raison, ça n'a pas été intégré dans ce Plan Phyto. Il faut savoir qu'il y a une grosse discussion au niveau national. On ne sait pas exactement quelles directions vont être prises, mais il y a quand même des mesures qui sont prises pour améliorer cela. En effet, pour le lac de Morat, on peut se poser des questions: d'un côté on a effectivement trop de produits phosphore-nitrate et de l'autre côté il reste fort heureusement des nutriments pour la faune piscicole et on voit que ce n'est pas là qu'elle se porte le moins bien. Donc on peut se poser des questions. Mais ce qu'il faut

savoir, c'est que notamment l'espace réservé aux eaux va aussi apporter des réponses. Il est en cours de travail et il y a des réponses qui vont venir prochainement, indépendamment de ce plan d'actions.

Concernant l'exemplarité, l'État a pour but aussi d'être exemplaire. Il le fait et nous venons notamment, vous le savez, de déclarer les Faverges en bio pour la production bio. Je dois vous avouer que les conditions météorologiques de l'année passée nous montrent que c'est parfois très difficile et que les pertes seront importantes.

Vous l'avez dit, M. Grandgirard, quelques effets peuvent être contre-productifs. Effectivement, se passer de certains produits pour prendre d'autres, en grande quantité ou avec des modes d'utilisation moins protecteurs peuvent être négatifs pour l'environnement, notamment pour les sols, avec le désherbage mécanique, en particulier dans le Seeland si je pense aux risques qu'on a dans ces cas-là. Vous avez parlé de pertes et de pénurie. Effectivement, lorsqu'on discute de celles-ci, j'ai parfois l'impression qu'on a oublié que le devoir premier de l'agriculture est de nourrir le peuple et que c'était un des facteurs pour lequel on a développé ces produits. Je n'ai pas eu connaissance du message que vous avez reçu de Pro Natura et WWF Fribourg, mais je me réjouis d'en prendre connaissance.

Enfin, plusieurs ont parlé de la responsabilité de la chimie agroalimentaire. C'est vrai, c'est elle qui a développé ces produits et notamment qui a accompagné la formation. Bien évidemment, elle n'a pas été seule, car ces produits ont été acceptés par des processus et, en tant qu'autorité, nous avons aussi une responsabilité. Il faut toujours revenir dans le passé. Je vous rappelle que la lutte première, c'était la lutte contre la faim. Aujourd'hui, on a vu les problèmes que ça pouvait engendrer et on prend des mesures. Ces produits ont été tolérés et acceptés, la même chose pour l'agriculture. Certains peuvent reprocher aux agriculteurs d'avoir épandu des produits, mais – comme cela a été dit –, ils ont été formés dans ce sens. On a demandé à ces entreprises, à ces agriculteurs, de développer et d'utiliser ces produits. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que nous aurions eu raison de dire que c'est à eux seuls à payer la facture. Par contre, s'il y a eu tricherie, s'il y a eu mensonge, c'est une autre histoire et là, de nombreux grands procès ont lieu au niveau international et national. L'avenir nous dira quelle direction on prendra.

Sinon, au niveau de la formation, M. Jaquier, si je comprends que la formation doit être critique, on aurait tort de se passer de ces connaissances, parce que les entreprises agrochimiques ont des connaissances notamment sur la façon d'utiliser ces produits et la façon de diminuer leur impact et les risques. Je rappelle ici que l'objectif premier c'est de diminuer les risques et les quantités de produits. Donc, il y a des connaissances dont on ne doit pas se passer. Par contre, on doit avoir un regard critique sur ce qui est dit et fait. Là, je vous donne raison.

Je crois avoir fait le tour des questions qui ont été posées.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en oeuvre du Plan d'action du canton de Fribourg visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole 2022-2025 (Plan Phyto)

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le décret entrera en vigueur dès sa promulgation.

> Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 93.*

Décret 2021-DEE-13

Décret relatif au subventionnement de la construction d'un nouveau bâtiment de l'Association du Centre professionnel (ACPC)

Rapporteur-e:	Bürdel Daniel (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	28.09.2021 (<i>BGC février 2022, p. 300</i>)
Préavis de la commission:	10.01.2022 (<i>BGC février 2022, p. 319</i>)

Entrée en matière

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Nous allons débattre du décret relatif au subventionnement cantonal de la construction d'un nouveau bâtiment par l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC) à Villaz-st-Pierre, pour l'organisation de cours interentreprises.

Je vous annonce mes liens d'intérêts: je suis directeur-adjoint de l'UPCF et syndic de la commune de Planfayon. Je rappelle que l'UPCF gère les secrétariats de plusieurs associations professionnelles qui vont organiser les cours interentreprises dans le nouveau bâtiment de Villaz-st-Pierre. La commune de Planfayon est, comme tous les communes de notre canton, membre de l'ACPC.

Gemäss dem Berufsbildungsgesetz hat die Vereinigung des Kantonalen Berufsbildungszentrums (ACPC) die Aufgabe, die Finanzierung und Verwaltung der Infrastruktur der betrieblich organisierten Grund- und Weiterbildung im dualen System zu übernehmen. Dies gilt für die Berufsfachschule und die überbetrieblichen Kurse. Die Mitglieder der 1961 gegründeten Vereinigung sind der Staat, alle Gemeinden sowie die Sozialpartner. Diese beispielhafte Organisationsform hat in den vergangenen 60 Jahren erfolgreich immer wieder den Bau und den Unterhalt der Gebäude für den Unterricht der dualen Berufsbildung ermöglicht. Dies mit der Erhebung eines Beitrages von 0,4 Promille auf den Freiburger Löhnen, welche ans ACPC und an die Stiftung zur Förderung der Berufsbildung fliessen. Nach der Fertigstellung des neuen Gebäudes werden die Beiträge an die ACPC erhöht werden müssen, was durch alle Partner bereits gutgeheissen wurde - man rechnet mit rund 30 bis 40 Prozent Erhöhung der Beiträge für die Gemeinden ab 2025, also ab Beginn der Amortisation des neuen Gebäudes.

Das schweizerische duale System der Berufsbildung beinhaltet drei Lernorte für die Lernenden. Einerseits den Ausbildungsbetrieb für die praktische Ausbildung, die Berufsfachschule für die theoretische Ausbildung und die überbetrieblichen Kurse, in denen die grundlegenden beruflichen Fertigkeiten vermittelt werden. Für diese sind die Berufsverbände zuständig.

Heute geht es um die Subventionierung des Kantons für einen Neubau, der die Durchführung der überbetrieblichen Kurse zum Zweck hat. Der Kanton Freiburg ist nicht selber Bauherr und leistet nur eine Subvention. Der im Dekret beantragte Subventionierungsgrad beträgt 30 Prozent und erreicht so das Maximum, welches gemäss dem kantonalen Berufsbildungsgesetz möglich ist.

Eigentümerin der Gebäude für die ÜK und die Berufsfachschule ist die Vereinigung ACPC. Die Gebäude für die theoretische Ausbildung befinden sich heute in Freiburg und in Bulle und die ÜK-Gebäude sind aktuell auf mehrere Standorte verteilt:

- > Derrière les Remparts;
- > Route de la Prairie;
- > Der neue Standort Courtaman für die Maurer-, Maler- und Plattenlegerberufe;
- > Rue de Rome (Eigentümer: Ortra Gesundheit und Soziales);
- > Route de la Glâne (Eigentümer: Frimeca);
- > Villaz-Saint-Pierre, wo die Elektrobranche EIT fribourg-freiburg bei Le Vivier eingemietet ist.

Die Standorte sollen künftig im Rahmen einer neuen Standortstrategie zusammengefasst werden. Mittelfristig soll es noch 4 Gebäudestandorte geben, welche sich im Besitz der Vereinigung des kantonalen Berufsbildungszentrums (VKBZ) befinden. Die Standortsuche für das neue ÜK-Zentrum hat sich über Jahre hinweggezogen. Trotz intensiver Suche konnte im Kantonszentrum kein Standort gefunden werden, dies auch, weil die betroffenen Gemeinden keinen geeigneten Standort zur Verfügung stellen wollten.

In einem parallelen Studienauftrag konnte schliesslich simultan ein Terrain erworben und der Bauauftrag vergeben werden. Der Standort Villaz-Saint-Pierre liegt im definierten Umkreis der Erreichbarkeit mit dem öffentlichen Verkehr innerhalb von

20 Minuten vom Kantonszentrum aus und erlaubt es, auch einen weniger zentral gelegenen Bezirk zu berücksichtigen. Der gewählte Standort wurde als bester von insgesamt 6 Standorten ausgewählt und erfüllt alle Anforderungen für ein künftiges ÜK-Zentrum.

Dans le nouveau centre de cours interentreprises, il y aura la formation de différents métiers:

- > secteur de l'électricité;
- > secteur de l'automobile et de la carrosserie;
- > industrie métallurgique;
- > secteur du bois et de la construction;
- > branche de la technique du bâtiment;
- > gastronomie et hôtellerie;
- > domaine de la santé et du social;
- > métiers de la coiffure.

Toutes ces branches vont organiser des formations professionnelles initiales et continues dans le nouveau centre et garantir de cette manière qu'une grande partie des jeunes peuvent se former dans notre canton.

En ma qualité de directeur-adjoint de l'Union patronale fribourgeoise et comme représentant des associations professionnelles concernées, je peux vous dire que les associations professionnelles attendent depuis longtemps les nouveaux locaux et qu'il y a un grand besoin de créer une nouvelle infrastructure de formation adaptée à notre époque et aux nouveaux besoins. Aujourd'hui les plans de formation des différents métiers sont constamment développés et adaptés aux exigences actuelles. Dans la plupart des professions, la durée de l'apprentissage a été prolongée ces dernières années et le nombre de jours de cours interentreprises a également été augmenté dans de nombreux cas.

Il est d'une importance capitale pour le canton de Fribourg et notre économie de garantir à notre relève professionnelle une formation de base et continue optimale dans notre canton.

Le nouveau bâtiment du centre de cours interentreprises de Villaz-st-Pierre devrait pouvoir être mis en service pour l'année scolaire 2024/2025. La prochaine étape consistera à poursuivre la réflexion sur le site de Derrière-les-Remparts afin de répondre aux besoins futurs en places qui ne cessent d'augmenter, notamment en raison de l'évolution démographique de notre jeune canton.

Le Grand Conseil évalue aujourd'hui le subventionnement cantonal du nouveau bâtiment de cours interentreprises et le montant de la participation de l'Etat prévu à 30 % dans le projet de décret, ce qui signifie un montant maximal de 21 712 050 francs. Ce taux de 30 % est le taux de subventionnement maximal possible selon la loi sur la formation professionnelle.

J'aimerais remercier les membres de la commission pour l'échange fructueux, le conseiller d'Etat Curty, le chef de service M. Nydegger et le directeur immobilier M. Zosso pour la très bonne préparation de l'objet et de leur appui important à la formation duale. Je remercie également notre secrétaire parlementaire M. Reto Schmid pour son travail et son engagement précieux.

Au nom de l'ensemble des membres de notre commission, je vous invite à accepter ce décret de subventionnement de la construction du nouveau bâtiment des cours interentreprises à Villaz-St-Pierre selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielen Dank dem Berichterstatter für die umfassenden einleitenden Worte. Sie haben es gesagt: Wir unterbreiten Ihnen heute eine Botschaft zum Dekretsentwurf über einen Beitrag an den Bau eines neuen Gebäudes der Vereinigung des kantonalen Berufsbildungszentrums in Villaz-Saint-Pierre für die Durchführung dieser überbetrieblichen Kurse, ÜK auf Deutsch.

C'est donc depuis 1961 que cette Association du centre professionnel cantonal finance et gère aussi les infrastructures de la formation initiale en entreprise, dite duale, et aussi la formation continue. Ainsi, l'Association a pour mission d'acquérir, de construire, louer, gérer, entretenir ou encore exploiter les immeubles nécessaires à ces formations. Elle est notamment, cela a été dit, propriétaire de plusieurs bâtiments du Service de la formation professionnelle et aussi des écoles professionnelles du site Derrière-les-Remparts que vous connaissez à Fribourg, et de Bulle aussi, mais aussi des ateliers de cours interentreprises à la route de la Prairie à Fribourg, à Courtepin et aussi sur les sites des Remparts. De plus, elle loue plusieurs surfaces complémentaires, soit plus de onze sites au total.

Selon l'article 10 de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle, l'Association a pour but d'aider au financement de la formation professionnelle dans le canton. Elle réunit aussi en tant que membre l'ensemble des communes, les organisations du monde du travail, et bien évidemment aussi l'Etat.

Ce qu'il est peut-être important de souligner est que les dépenses de fonctionnement de l'Association, donc la gestion, l'entretien et l'exploitation des infrastructures, sont financées paritairement, d'un côté par les communes du lieu de formation, les communes de domicile des personnes en formation, les employeurs, et finalement l'Etat. Cela fait quatre fois 25 %, chacun payant donc actuellement 1,9 million par membre.

Die berufliche Grundausbildung im dualen System findet an drei Orten statt. Vielleicht noch einmal kurz, um zu präzisieren: Es sind dies einerseits die praktische Ausbildung im Bildungsbetrieb, die theoretische Ausbildung an den Berufsfachschulen und eben diese grundlegenden beruflichen Fertigkeiten, die in den überbetrieblichen Kursen erlernt werden. Diese finden an einem speziell dafür eingerichteten Ort statt, wie eben dem Gebäude, das Gegenstand dieses Dekrets ist. Diese überbetrieblichen Kurse werden - das ist auch noch wichtig - von den Berufsverbänden organisiert und nicht vom Kanton. Die Zahl überbetrieblicher Kurse ist von Beruf zu Beruf unterschiedlich.

Malgré de nombreuses recherches dans le Grand Fribourg depuis 2017 déjà, il n'a pas été possible de trouver un terrain, raison pour laquelle il y a ce fameux mandat d'étude parallèle qui a été lancé afin de trouver un terrain et un projet d'entreprise totale.

Le périmètre de recherche a été agrandi afin d'avoir un plus grand nombre de candidats. Le jury du concours a décerné le premier prix au projet développé par les entreprises Implenia Suisse et le Vivier SA à Villaz-st-Pierre.

Conformément à la loi fédérale du 13 décembre sur la formation professionnelle, la Confédération participe aux coûts de la formation professionnelle à raison de 25 % des coûts totaux. Cela se passe comment? Elle verse une participation aux cantons sous la forme de forfaits pour le financement des tâches assumées par ceux-ci. Ces forfaits permettent au canton d'utiliser les ressources sous leur propre responsabilité puisque les subventions fédérales ne sont pas liées à des offres ou à des investissements particuliers. Pour information, pour l'année 2020, un montant forfaitaire d'un peu moins de 28 millions de francs a été versé au canton de Fribourg par la Confédération. Le canton a contribué directement pour 111 millions de francs au financement de la formation professionnelle. Ces contributions fédérales à l'investissement sont comprises dans les forfaits que les cantons perçoivent.

Allerdings nimmt das Amt für Berufsbildung keine jährlichen Rückstellungen vor, um einen Teil des Pauschalbeitrags für künftige Käufe oder auch den Bauvorhaben der VKBZ aufzuheben. Das heisst, die gesamten Bundesbeiträge werden also jährlich in den Erträgen des Staates beziehungsweise des BBA aufgeführt und kompensieren somit den Aufwand des Staates.

Bei den vorliegenden Investitionsausgaben beteiligt sich der Staat höchstens zu 30 Prozent an den Gesamtkosten für den Erwerb und auch den Bau neuer Infrastrukturen.

Vous l'avez compris: les coûts totaux de ce projet s'élèvent à 84,5 millions de francs et le montant subventionnable est de 72,37 millions. Il comprend notamment le coût de construction selon le contrat d'entreprise totale et également les différents coûts des locaux communs et des différentes taxes. Le montant de la subvention s'élève donc à 30 % du montant subventionnable, soit 21,71 millions. Ne sont pas compris dans le montant de la subvention notamment le coût du terrain et la destruction du bâtiment existant.

Das in der Botschaft vorgestellte Bauvorhaben wird es ermöglichen, Raum für die zunehmende Zahl von Schülerinnen und Schüler zu schaffen. Das Vorhaben geht auch auf die neuen Bedürfnisse ein, die sich aus den neuen Unterrichtsmethoden und Bildungsverordnungen ergeben.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas non plus la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Finalement, il ne pose pas de problème non plus sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les Députés, le Conseil d'Etat vous invite à soutenir ce projet et à adopter le présent projet de décret.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 19 janvier pour l'examen de ce décret qui porte sur la somme de 21 712 050 frs, soit la subvention cantonale maximale de 30 % sur le montant subventionnable. Je rappelle que le maître d'ouvrage n'est pas le canton, mais bien l'association.

Sous l'angle financier, je vous recommande d'accepter ce décret.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas ou plus de lien d'intérêts avec cet objet puisque j'ai terminé ma formation de carrossier il y a déjà trente-sept ans.

La formation duale en Suisse a fait ses preuves et est un exemple. Tout le monde a déjà eu connaissance des exploits de nos apprentis lors de concours internationaux. Il faut donc poursuivre dans cette voie et mettre à disposition des futurs professionnels des outils performants et modernes.

Il est d'ailleurs juste que le canton s'investisse également pour ce type de formation comme pour les autres. L'économie a besoin de professionnels compétents. La construction de ce bâtiment dédié aux cours interentreprises par l'Association du centre professionnel cantonal est une très bonne nouvelle pour les jeunes Fribourgeois.

La recherche de terrains n'ayant pas abouti, c'est finalement à Villaz-st-Pierre que ce bâtiment sera construit en entreprise totale. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'en réjouit. Cela prouve qu'il est possible de faire vivre nos régions.

Le projet tel que proposé et décrit dans le message sous forme de campus nous convient parfaitement. Il nous semble approprié et efficient. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce décret de subvention cantonale à l'unanimité.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Au sein du groupe socialiste, nous avons étudié avec attention le projet dont nous devons aujourd'hui voter le subventionnement. Cela a soulevé chez nous quelques remarques. D'abord, nous regrettons que le bâtiment projeté ne fasse pas une utilisation plus extensive du bois et que, a contrario, le béton ait été privilégié. Le fait que les terrains choisis soient liés à un mandat de construction, ainsi que le système d'entreprise totale, ont apparemment limité les possibilités allant dans ce sens.

Deuxièmement, nous avons été attentifs au fait que le canton prenne ici une décision susceptible d'occasionner une importante augmentation des charges pour les organisations partenaires dont les communes, et cela sans que les communes aient eu l'occasion de se prononcer ailleurs qu'au sein de l'Association.

Troisièmement, on ne peut pas imaginer un bâtiment qui accueillera durant des décennies des cours professionnels sans se préoccuper très sérieusement des moyens de transport pour y accéder. Les cours qui seront donnés à Villaz-st-Pierre ne constituent que deux à trois semaines de cours par année et par apprenti. N'oublions pas non plus qu'il est indispensable que ces locaux disposent d'un accès routier aisé, y compris pour les poids lourds en raison du matériel qui doit y être amené régulièrement. De ce point de vue, le choix du site de Villaz-st-Pierre nous semble judicieux. Par contre, nous sommes plus préoccupés par l'accès via les transports en commun. Certes, Villaz-st-Pierre se trouve sur un axe ferroviaire important. La gare est desservie à une cadence semi-horaire. Le village et le site de la future EPAC sont également reliés au réseau de bus régionaux. Mais il n'est pas du tout acquis que le personnel et les étudiants prennent effectivement ces transports en commun pour se rendre sur le site.

Nous demandons donc que, dans le fonctionnement de cette école, soient étudiées des solutions qui favoriseront au maximum l'emploi des transports en commun, à savoir une politique tarifaire intelligente pour la location des places de parking du site, des titres de transport à prix préférentiel, voire gratuits, pour les apprentis disposés à venir en train ou en bus, une incitation au co-voiturage pour les apprentis devant se déplacer avec du matériel encombrant.

Cela étant dit, nous sommes persuadés que le choix du comité de l'ACPC est pertinent et nous saluons également cette volonté de décentralisation de la formation professionnelle dans le canton. Dès lors, le groupe socialiste soutient l'entrée en matière. Il est aussi favorable au taux de subventionnement de 30 % qui a été proposé.

Julmy Markus (Le Centre/Die Mitte, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin selbständiger Unternehmer, und wir bilden seit über 30 Jahren Lernende aus. Ich war Mitglied der Ad-hoc-Kommission und bin ebenfalls Gemeinderat der Gemeinde Schmitten. Die Fraktion der Mitte nimmt Kenntnis von der Botschaft des Staatsrates zum Dekretsentwurf über einen Beitrag an den Bau eines neuen Gebäudes durch die Vereinigung des kantonalen Berufsbildungszentrums für die Durchführung von überbetrieblichen Kursen in Villaz-Saint-Pierre.

Ausgehend von unserer Berufsbildung im dualen Bildungssystem findet jeweils ein Teil dieser Ausbildung in überbetrieblichen Kursen statt. Die VKBZ betreibt dazu an mehreren Standorten verteilt im Kanton sogenannte ÜK-Zentren. Im Jahre 2017 wurde ein Bericht veröffentlicht, der empfiehlt, unter anderem einen Campus für die praktische Ausbildung zu errichten. Nach einer erfolglosen Standortsuche wurde im Einvernehmen mit der RUBD und dem Hochbauamt die Ausschreibung an Totalunternehmen gemacht, welche ebenfalls den Landerwerb beinhaltete. Mit dem Bau der ÜK-Werkstätten in Courtepin wurde auf Schulbeginn 2021/22 die erste Phase der Gebäudestrategie 2030 umgesetzt. Mit Phase zwei erfolgt nun der Bau des ÜK-Campus.

Mit dem Standort in Villaz-Saint-Pierre wurde den Anforderungen an Minergie-P-Standards, einer guten Akzeptanz der betroffenen Berufsverbände sowie der Erreichbarkeit mit öffentlichen Verkehrsmitteln in maximal 20 Minuten ab Bahnhof Freiburg ein hoher Stellenwert beigemessen. Nach Fertigstellung werden nicht weniger als 10 Berufsbranchen mit ihren verschiedenen Berufsausrichtungen die überbetrieblichen Kurse in diesem Campus durchführen. Mit den stetig wachsenden Anforderungen und sich schnell ändernden Vorgaben im Berufsalltag ist es unabdingbar, dass für unsere Lernenden die bestmöglichen Voraussetzungen geschaffen werden, um im Berufsalltag erfolgreich zu sein. Wir werden in naher Zukunft mehr denn je auf bestausgebildete junge Berufsleute angewiesen sein. Die Ereignisse der letzten beiden Jahre haben erst kürzlich aufgezeigt, wie anfällig unser System auf äussere Einflüsse ist.

Die Gesamtkosten des angestrebten Campus werden auf 85,5 Millionen Franken geschätzt, wovon ein beitragsberechtigter Betrag von 72,3 Millionen Franken bestehen bleibt. Mit 30 Prozent wird dem Bauvorhaben der höchstmögliche Beitragssatz gewährt, was in Anbetracht der Wichtigkeit des Vorhabens und der hohen Gesamtkosten vertretbar ist. Somit beläuft sich der Beitrag auf höchstens 21,7 Millionen Franken, auch wenn die geschätzten Baukosten nicht eingehalten werden könnten. Dieser Beitrag ist eine gebundene Ausgabe und untersteht somit nicht dem Finanzreferendum.

Obwohl durch den Neubau die Beiträge der Lehrortsgemeinden und der Wohnortsgemeinden der Lernenden empfindlich ansteigen werden, soll aus oben genannten Gründen das duale Bildungssystem über die Ausgaben der Gemeinden für die Lernenden gestellt werden. Trotzdem sollte in Betracht gezogen werden, den Berechnungsschlüssel zu überdenken und in Zukunft anteilmässig an die Bevölkerung zu berechnen und nicht nach Lehr- oder Wohnortsgemeinden. Somit würde eine homogenere paritätische Aufteilung unter den Gemeinden stattfinden.

Am Schluss sei noch bemerkt, dass sich Villaz-Saint-Pierre nicht für alle Bezirke an gleich zentraler Lage befindet, sich aber die Gesamtreisezeit aus allen Bezirken immer noch sehr moderat gegenüber Berufsgattungen zeigt, welche ausserkantonale an ÜK-Kurse anreisen müssen.

Die Fraktion der Mitte empfiehlt dem Grossen Rat einstimmig, diesem Dekret mit der damit verbundenen Verpflichtung zuzustimmen.

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Le groupe libéral-radical a bien étudié et discuté de ce projet de décret. Le rapporteur et le commissaire du Gouvernement ainsi que le message nous ont donné pleins d'informations nécessaires sur ce projet de nouveau bâtiment à Villaz-st-Pierre.

Nous soutenons le système dual de la formation professionnelle et rappelons l'importance des cours interentreprises. Au débat dans la commission ordinaire, c'est l'endroit – donc ce bâtiment qui se trouvera à Villaz-st-Pierre – qui a suscité une discussion vive. En tant que Glânois, je vous invite à calculer la distance de Guin à Villaz-st-Pierre, de Châtel à Villaz, ou encore celle de Vuissens à Villaz et celle de Bellegarde/Jaun à Villaz. Vous allez remarquer que nous sommes pile au centre. En plus, l'accessibilité avec les transports publics sera optimisée. Je rappelle aussi qu'avec la suppression du passage à niveau à la gare de Villaz-st-Pierre, la gare vivra un relooking, cette gare qui se trouve à proximité de ce nouveau centre de formation.

Le groupe libéral-radical soutient ce projet de décret relatif au subventionnement de la construction de ce nouveau bâtiment par l'ACPC, soutient l'entrée en matière et le montant proposé par le Conseil d'Etat. Il vous invite à en faire de même.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'ACPC pour les syndicats et je suis Glânois.

L'encouragement à la formation professionnelle et votre décision d'aujourd'hui seront importants et indispensables. La formation professionnelle duale, l'apprentissage, reste un point essentiel de la constitution des personnes et du fait que les gens gagnent en maturité et que l'économie bénéficie des bonnes compétences. Le fait que les cours interprofessionnels soient regroupés dans un seul bâtiment – pas tout à fait parce qu'il y aura quelques métiers qui seront à Courtepin – est aussi un plus, et surtout qu'elle puisse bénéficier d'un bâtiment moderne et adapté. Cela est un engagement de la collectivité fribourgeoise qui est significatif.

Le lieu a fait discussion. Ce que je salue dans ce projet est que pour une fois, la collectivité fribourgeoise ne centre pas tout sur Fribourg et qu'on prenne en compte aussi l'ensemble du canton et qu'un bâtiment important soit situé en Glâne. Il pourrait aussi être situé dans un autre district. On l'a vu, c'est possible avec des transports publics efficaces. Cela signifie aussi que l'on doit continuer à investir, c'est un plus pour une région comme la Glâne mais c'est un plus pour le canton. Cela permet à l'ensemble des jeunes de ce canton de voir d'autres endroits que Fribourg Centre. Cela doit servir d'exemple pour la suite. Cela doit servir d'exemple pour le développement des infrastructures cantonales. Merci. Les apprentis vous en seront reconnaissants. Ce bâtiment permettra aussi de faire de la formation continue. Certaines associations le font et le plus souvent elles sont financées par des fonds paritaires, ce qui fait que, là aussi, c'est un outil qui pourra servir pour ce canton. Comme vous le savez, la formation continue est l'un des sujets qui m'est très cher. Je ne peux que saluer que ces outils soient mis en place.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs qui vient de bénéficier d'une réalisation de l'Association du centre professionnel cantonale, une magnifique halle des maçons construite à Courtaman qui accueille également les peintres et les carreleurs, donc apprentis maçons, peintres et carreleurs. Je suis également membre du conseil d'administration qui gère les fonds de la fondation instituée en vue de promouvoir la formation professionnelle.

Je tiens à féliciter et remercier l'Association du centre professionnel cantonale, plus particulièrement son président M. le conseiller d'Etat Olivier Curty, et le secrétaire de l'Association qui est en même temps le chef du Service de la formation professionnelle, M. Christophe Nydegger. Il y a quelques années, vous avez entendu le souci des associations professionnelles qui vous disaient qu'elles manquaient de place et que leurs locaux n'étaient plus adaptés. La halle des maçons, peintres et

carreleurs à Courtaman a été mise en service le 1^{er} mai de l'année dernière. Elle sera inaugurée le 1^{er} septembre de cette année. Je peux vous assurer, M. le Commissaire, que les apprentis sont heureux. Ils ont vraiment des installations magnifiques. D'ici deux ou trois ans, nous inaugurerons ce centre de formation de Villaz. Encore une fois, un immense merci au nom de tous les apprentis qui vont bénéficier des meilleures conditions de formation professionnelle.

Je ne vais pas être plus long. Après, ces remerciements, j'aimerais vous inviter, chers collègues, à soutenir massivement ce décret.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). En préambule, je signale que je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet en question, si ce n'est que j'ai participé à la commission ad hoc sur ce décret et que je préside la commission d'aménagement de la commune de Val-de-Charmey.

Je m'exprime ici au nom du groupe Vert·e·s et allié·e·s qui a analysé en détail cet objet ainsi que le message du Conseil d'Etat s'y référant. Il souhaite formuler les remarques suivantes.

Le bien-fondé d'un nouveau bâtiment de l'ACPC pour les cours interentreprises est évident si l'on entend répondre aux besoins du système d'apprentissage dual qui a fait ses preuves et dont l'importance pour notre canton n'est plus à démontrer. Notre groupe est donc pleinement favorable à une entrée en matière pour ce décret.

Cependant, notre groupe souhaite formuler les quatre remarques suivantes dans un esprit constructif:

1. au niveau de la stratégie immobilière de l'ACPC, nous comprenons et soutenons le besoin de sortir les cours interentreprises du centre-ville de Fribourg et de les regrouper dans des espaces plus grands, décentralisés dans le canton;
2. au niveau de la conception du bâtiment projeté, nous relevons que les critères de qualité énergétique sont remplis et exemplaires pour un tel bâtiment (Minergie P Eco +, production de solaire PV). Nous sommes également satisfaits de l'utilisation du bois pour l'étage supérieur. Nous souhaitons cependant être assurés que ce bois sera du canton ou au moins d'origine suisse et que le maximum des surfaces de toiture soit valorisé au niveau production d'énergie solaire et/ou végétalisée. De même, nous souhaitons que les espaces extérieurs puissent être réellement favorables à la biodiversité avec des essences indigènes, tout en permettant une bonne absorption des eaux pluviales, notamment les espaces au centre des bâtiments;
3. au niveau des financements et devis, nous n'avons pas de remarque particulière sur les montants prévus dans ce décret. Le subventionnement de 30 % pour un montant de 21 712 050 frs semble tout à fait justifié. Nous souhaitons simplement rendre attentif que de travailler en entreprise totale permet certes de plafonner les coûts de construction, mais signifie aussi souvent une pression sur les entreprises locales en sous-traitance. Il faudra veiller à ce que les entreprises du second œuvre notamment soient rémunérées correctement, permettant une réalisation de qualité et un travail dans des conditions décentes;
4. au niveau accessibilité et mobilité durable, ce point a suscité le plus de discussions en commission et est certainement le plus problématique. Le choix de Villaz-st-Pierre est tout à fait justifié suite au résultat du mandat d'étude parallèle et l'absence de terrain disponible dans le Grand Fribourg. Ce choix pose cependant un certain nombre de questions. Même si Villaz-st-Pierre est bien centré au niveau de la géographie cantonale, il ne dispose pas de desserte au niveau local suffisante à notre avis pour un tel centre de formation cantonal avec deux trains régionaux par heure et des connexions mauvaises à Romont pour celles et ceux qui viennent de la Gruyère notamment. Même s'il est accessible de pratiquement tous les villages du canton, grâce au réseau TPF, c'est la densité de desserte qui fait défaut. Aussi, aucune infrastructure de mobilité douce n'existe sur l'axe Romont–Villaz-st-Pierre alors que ce tronçon d'à peine 5 km est facilement praticable en mobilité active. Ces carences sont d'autant plus graves que le site du Vivier ambitionne de devenir un parc technologique d'importance régionale, voire plus, en phase avec les enjeux de durabilité. Pour son accès, il se doit donc de pouvoir garantir un rapport modal qui ne fasse pas la part belle au transport individuel motorisé (TIM). Le silo à voitures prévu à l'entrée du parc technologique du Vivier et qui va être cofinancé par ce décret n'est pas la meilleure vitrine qu'on puisse imaginer à ce propos. Si les cinquante places de parc semblent justifiées pour ce centre de formation, le canton doit pouvoir appuyer également des mesures en faveur d'une mobilité plus durable: bus locaux supplémentaires depuis Romont, mise en œuvre du plan sectoriel vélo (piste/bande cyclable) sur l'axe Romont-Villaz-st-Pierre, mesures d'incitation au co-voiturage en lien avec les autres acteurs du site.

En conclusion, nous savons bien que le canton n'est pas maître d'ouvrage et l'octroi d'une subvention ne lui permet pas d'avoir trop d'exigences. Cependant, l'établissement d'un concept ou plan de mobilité durable pour ce centre cantonal de formation professionnelle et en lien également avec les autres acteurs du site du Vivier est pour nous essentiel avant d'aller de l'avant avec ce projet, ceci en cohérence avec le Plan climat et autres enjeux de durabilité sur lesquels le canton se doit d'être exemplaire.

A la lumière de ces remarques, le groupe Vert·e·s et allié·e·s soutient le décret à l'unanimité de ses membres.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Je constate que tous les groupes sont d'accord avec l'entrée en matière et qu'il y a un large soutien pour ce projet de décret. Je remercie tout le monde pour ces prises de position.

Au niveau des remarques qui ont été faites, laissez-moi répondre à l'une ou l'autre.

Tout d'abord, pour le financement des communes qui sera augmenté à partir de l'année 2025, en principe une fois que le nouveau bâtiment devra être amorti, les communes ont été intégrées dans ces discussions. Il y a eu un contact avec l'Association des communes fribourgeoises qui est représentée d'ailleurs dans le comité et à l'assemblée des délégués qui prend les décisions à ce sujet. Cela a été accepté et il a été compris qu'il faudra investir plus d'argent dans la formation duale dans le futur. Ce point est pour moi liquidé.

Au niveau de la commission, on a beaucoup discuté de la mobilité. C'est un sujet important avec quelques remarques de ma part. Il y aura un groupe de travail qui va étudier la future desserte du site de Villaz-st-Pierre. C'est important de mettre en place des trains supplémentaires pour améliorer encore cette desserte. C'est certainement une bonne chose. Je suis aussi persuadé que deux fois par heure ce n'est pas suffisant pour un tel centre cantonal. Si je suis bien informé, il y a le Service de mobilité ou le Service des ponts et chaussées qui vont guider ce groupe de travail qui va être mis en place tout prochainement.

Pour la question qui demandait si l'on peut utiliser plus de bois, et surtout du bois fribourgeois, cela a également été discuté. Dans les marchés publics, ce n'est pas possible pour l'instant de pouvoir limiter au bois fribourgeois, mais il y avait eu une condition d'utiliser du bois suisse. Avec le label de Minergie P Eco, sera à mon avis le cas.

Ce sont mes réponses aux différentes remarques qui ont été faites.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Tout d'abord, merci infiniment à chacun et chacune pour vos belles prises de paroles. Merci aussi pour ce soutien unanime à ce projet. Cela nous touche, évidemment aussi les propos tenus par le député Wicht. Je transmettrai évidemment les remerciements plus loin aussi. C'est un travail d'équipe. Il faut juste dire que nous aimons cette ACPC parce que c'est de la collaboration pure et dure, de la collaboration surtout avec les communes qui sont majoritaires. La collaboration avec les associations professionnelles et patronales, et surtout aussi avec les associations de travailleurs, et finalement l'Etat. Il est donc juste fabuleux de pouvoir travailler pour la formation professionnelle en collaboration avec les organes que je viens de vous citer.

Par rapport à la mobilité, on en a discuté. Ce sont les questions qui étaient posées par les députés Vial et Clément. Je confirme donc encore une fois: il y aura des places de parc visiteurs qui seront à disposition – cinquante places, surtout louées aux moniteurs selon le règlement interne. Pour les personnes en formation, on préfère évidemment les transports publics qui sont clairement privilégiés. Néanmoins, nous avons encore cinquante places de parc qui seront mises à disposition et payantes. De façon générale aussi, il y a un arrêt TPF qui se trouve à proximité du bâtiment. Ce qui est bien aussi est le temps de déplacement à pied de la gare au bâtiment qui est de cinq minutes. Si je suis bien informé, il y aura même un passage sous-voie qui est prévu. Comme cela a été dit et je vous le confirme, l'ACPC est intégrée à un groupe de travail pour les questions de mobilité dans le district. Cela dépasse évidemment le simple projet de Villaz-st-Pierre. On sera très attentifs à cette problématique de la mobilité, je vous le confirme encore une fois.

Par rapport à la question du bois, on y a déjà répondu. Je renvoie aussi à une réponse du Conseil d'Etat au député Gaillard. C'était la réponse 2020-CE-2028 sur le sujet. Je vous laisse prendre connaissance des questions qui étaient posées et surtout des réponses données par le Conseil d'Etat. Je vous confirme encore une fois que le dossier a été traité conformément aux bases légales. La bonne nouvelle est que le bâtiment comprendra 1283 m³ de bois suisse. Cela fait quand même un paquet. Cela est important car cela nous tenait vraiment à cœur.

Par rapport à l'implication des communes, c'est cher la construction d'un nouveau bâtiment et notamment les amortissements. On a fait une planification budgétaire et on a vu une augmentation à l'horizon 2025. Le montant estimé sera donc de 2,4 millions par partenaire au lieu de 1,9 millions. Cela a été dit et il faut le dire: c'est un projet commun. L'assemblée générale de l'ACPC a accepté ce projet. L'assemblée est composée par l'Association des communes fribourgeoises qui a douze voix, donc presque la moitié des voix. Il y a sinon six voix pour l'Etat, six voix pour les associations patronales et deux voix pour les associations de travailleurs. Encore une fois, c'est un projet qui a aussi l'unanimité de tous les partenaires et particulièrement les communes.

Enfin, la question du développement durable. Je le dis et le confirme, c'est partiellement déjà dans le message, le projet permettra de répondre vraiment aux enjeux liés aux concepts énergétiques et au développement durable. On aura le respect des exigences Minergie P Eco +, une offre de solutions constructives à faible impact environnemental, l'assurance d'un entretien à faibles coûts aussi, la garantie d'un bilan thermique de qualité, la réduction de la consommation d'énergie primaire non renouvelable et des émissions CO₂, la garantie d'une bonne protection contre la chaleur en été, l'optimisation de l'utilisation de la lumière du jour, l'offre de garantie d'une bonne qualité de l'air intérieur, et finalement l'assurance d'un

confort acoustique pour tout utilisateur, l'intégration de panneaux solaires avec récupération de la chaleur et des réflexions poussées sur la biodiversité.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Décret relatif au subventionnement de la construction d'un nouveau bâtiment de l'Association du Centre professionnel (ACPC)

Art. 1

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Dans cet article, il est défini qu'un crédit d'engagement d'un montant maximal de 21 712 050 frs est ouvert auprès de l'administration des finances dans l'objectif de subventionner la construction d'un nouveau bâtiment par l'ACPC à Villaz-st-Pierre pour l'organisation des cours interentreprises.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). L'article 3 définit le montant effectif de la subvention qui sera calculé à la fin des travaux sur la base du décompte final. Il correspond à 30 % du montant subventionnable, ce qui est le montant maximal selon la loi sur la formation professionnelle. Ce montant ne peut pas dépasser le montant fixé à l'article 1, donc les 21 712 050 frs.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ce décret n'est pas soumis au référendum financier puisque cette dépense est considérée comme liée.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le

Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 93.*

Rapport 2021-DEE-21

Centre d'exposition Forum Fribourg (Rapport sur postulat 2020-GC-188) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**
Rapport/message: **21.12.2021** (*BGC février 2022, p. 321*)

Discussion

Berset Solange (PS/SP, SC). Le postulat déposé en novembre 2020 demandait au Conseil d'Etat de transmettre sa vision pour le développement de ce complexe, Forum Fribourg, qui nous accueille temporairement pour nos sessions.

De manière générale, le rapport donnant suite au postulat n'apporte aucun élément nouveau et se borne à faire un résumé historique de l'évolution de la situation des dernières années.

A mon avis, la question de l'avenir de Forum Fribourg n'est pas posée de la bonne manière. Or, on l'apprend depuis nos premières années scolaires, il est important de bien formuler le problème. Si cela n'est pas le cas, on n'a aucune chance de trouver une solution recherchée. Pour ce dossier, cela fait maintenant des années que l'on tourne en rond et c'est navrant.

Prioritairement, il faudrait que les pouvoirs publics prennent position sur l'importance de disposer d'une telle infrastructure et de la développer dans le but d'assurer une meilleure visibilité et de promouvoir le canton de Fribourg et toute la région. Cela pourrait passer par la mise en place d'un cadre légal permettant en particulier au canton d'allouer les subventions nécessaires pour une infrastructure de ce type. En effet, on le sait, tous les centres de congrès ont besoin de soutien financier. Il serait important d'ouvrir un véritable débat politique et de décider en connaissance de cause. Oui ou non, voulons-nous garder ce centre afin qu'il permette l'organisation de congrès ou d'autres grandes manifestations? Le Conseil d'Etat, dans sa réponse à notre postulat, esquivait cette vraie question.

Le Conseil d'Etat précise qu'une nouvelle étude a été mandatée et que ses conclusions seront connues à la fin 2022. Il s'agit de la énième étude, et elle n'apportera certainement rien de plus que les études précédentes. L'Etat continue de reporter une solution aux calendes grecques! Je rappelle ici qu'Expo Centre avait fait une telle étude avec l'aide d'un consultant externe et que celle-ci n'avait pas pu être discutée avec tous les partenaires. Pourquoi n'y a-t-il pas de vraie volonté de réunir tous les acteurs et de discuter sans tabous entre les deux sociétés?

Dans votre réponse, M. le Commissaire, vous mentionnez les résultats d'une consultation qui semblent évidents sur presque tous les points, sauf celui concernant l'avenir de la halle 1. Cette halle est la seule infrastructure qui permet d'organiser des grandes manifestations. Il serait regrettable, pour ne pas dire plus, que cela ne soit plus du tout possible. Certes, les grandes manifestations se font rares mais je n'ai pas l'impression que des recherches ont été faites afin d'en accueillir. Il faut aussi que le propriétaire investisse pour des aménagements de base – sonorisation, éclairage, etc. – de cette grande halle

1, ce qui manque depuis le début. Les partenaires de la nouvelle Association Forum Fribourg, créée il y a quelques mois, sont notamment l'Association fribourgeoise du commerce de l'artisanat et des services, Fribourg Tourisme et l'Association fribourgeoise des hôteliers. Toutes ces organisations ont intérêt à ce que des grandes manifestations puissent avoir lieu dans ce centre. Forum Fribourg est la seule infrastructure positionnée à la frontière linguistique, et elle fait partie des vingt meilleurs centres de congrès de Suisse.

J'émet donc le vœu qu'une réelle réflexion approfondie soit conduite afin de ne pas bloquer, à tout jamais, les possibilités d'organiser de grands événements à Forum Fribourg. Je le sens déjà dans la réponse, il y a de fortes velléités de réaffecter une partie de la halle 1 pour des activités fixes qui ne laisseraient plus une possible organisation de grands événements.

J'aimerais des réponses à quelques questions:

- > Quels sont les moyens dont dispose l'Association Forum Fribourg?
- > Qui supporte les risques financiers?
- > Peut-on avoir des détails du plan financier établi pour la fin 2021 et l'année 2022?
- > Quelles garanties a-t-on que, comme présenté dans le rapport, la situation financière pourra véritablement être stabilisée après le 1^{er} trimestre 2022? On nous promet cela depuis le début de la création du centre.
- > Est-il prévu de louer en 2022 certaines surfaces de manière permanente pour des activités de type sportif et/ou ludique?

[temps de parole écoulé]

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis de temps à autre partenaire, client ou prestataire du centre d'exposition Forum Fribourg au travers de ma fonction de directeur de l'association Terroir Fribourg.

Dans leur postulat, les députés Solange Berset et Jean-Daniel Wicht ont demandé au Conseil d'Etat la vision à court, moyen et long terme qu'il entend développer pour Forum Fribourg. Ils ont également demandé que le Conseil d'Etat développe une réflexion stratégique pour ce centre d'exposition.

Le groupe PLR-PVL remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport.

Construit en 1998, le bâtiment de Forum Fribourg est propriété de la société Agy Expo SA, détenue à 78 % par le canton de Fribourg et les quatre piliers de l'économie fribourgeoise. Cette forte implication de l'Etat justifie notre implication dans ce dossier.

Au point 2 du rapport, il est fait mention du contrat de bail entre le propriétaire et l'exploitant du centre d'exposition. Il est indiqué que ce contrat a échoué au 31 décembre 2019 et qu'il n'a pas été prolongé. Nous sommes à ce moment-là avant la pandémie de Covid. Ne nous y trompons pas, les problèmes de Forum Fribourg existaient bien avant la pandémie. La crise du Covid a mis un terme à une agonie commencée il y a plusieurs années et qui s'est terminée le 5 octobre 2021 avec la faillite de la société d'exploitation Expo Centre SA.

Le groupe PLR-PVL salue la réaction du propriétaire, Agy Expo SA, qui a pris immédiatement des mesures pour assurer la continuité de l'exploitation de Forum Fribourg à la suite de cette faillite. Pour ce faire, elle a confié cette mission à un mandataire externe qui a créé l'Association Forum Fribourg/Granges-Paccot.

Petit retour en arrière, en novembre 2019, avant la pandémie liée au Covid. Un mandat a été donné à une société d'audit externe en vue d'évaluer le fonctionnement des sociétés exploitante et propriétaire de Forum Fribourg. Le rapport final a été remis aux mandataires en janvier 2020. Ce rapport contient des éléments très intéressants. Il est fait mention du fort potentiel du centre d'exposition qui était inexploité et que des opportunités existaient. Par la suite, une consultation des partenaires cantonaux a été effectuée. Il est ressorti les éléments suivants:

- > le centre d'exposition de Forum Fribourg devrait subsister;
- > la situation géographique de Forum Fribourg est favorable;
- > l'infrastructure présente un aspect froid, inhabité et peu accueillant;
- > la nécessité de conserver les halles 3 et 4;
- > le besoin de rechercher des solutions pour améliorer l'utilisation de la halle 1;
- > et finalement, il ressort que les activités de restauration sont jugées clairement insuffisantes.

En résumé, il y a un besoin, il y a du potentiel mais il y a aussi des défis dont certains sont conséquents.

Pour répondre aux besoins, explorer le potentiel et répondre aux défis, le conseil d'administration d'Agy Expo SA a mandaté l'Association Forum Fribourg/Granges-Paccot pour procéder à une analyse des options envisageables, notamment pour la

halle 1. Les résultats de cette analyse sont attendus pour la seconde partie de l'année 2022 et doivent permettre d'établir une stratégie claire pour Forum Fribourg sur le long terme.

Nous demandons que l'analyse soit également faite sur les aspects de gouvernance et de rentabilité de Forum Fribourg. Concernant la rentabilité, nous sommes d'avis que ce centre doit être un outil de promotion économique du canton et de ses entreprises, et que le propriétaire ne doit pas attendre de bénéfice. Il doit viser une rentabilité pour couvrir les charges et assumer les investissements futurs.

Nous demandons que l'analyse se penche également sur les aspects de la gouvernance. Il est indispensable que les organes de conduite de ce centre disposent des compétences nécessaires pour faire les bons choix et assurer son fonctionnement dans la mise en œuvre de la stratégie pour conduire au succès. Vous l'avez compris, le groupe PLR-PVL attend avec beaucoup d'espoir la future stratégie du centre d'exposition dans lequel nous nous trouvons. C'est à ce moment-là que les bonnes décisions devront être prises. Ces décisions devront permettre, enfin serais-je tentée de dire, de faire bénéficier notre canton d'un centre de congrès et d'exposition qui brille comme un phare, un lieu dans lequel les visiteurs, en provenance de toute la Suisse, trouvent l'enchantement, un endroit où les organisateurs d'événements se pressent pour louer des espaces.

C'est dans ce contexte que le groupe PLR-PVL accepte ce rapport avec les considérations et attentes exprimées.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Le groupe Le Centre a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat.

Le premier point à saluer est l'effort fourni, suite à la faillite d'Expo Centre SA, pour garantir la continuité de l'exploitation de Forum Fribourg. Agy Expo SA et l'Etat de Fribourg, en tant qu'actionnaires majoritaires, ont très bien assumé leur rôle. Un arrêt des activités aurait été dommageable autant pour l'économie fribourgeoise que pour l'image de Forum Fribourg.

L'oraison funèbre d'Expo Centre SA ayant déjà été prononcée, inutile de revenir en arrière pour savoir si un peu plus de bonne volonté entre la société exploitante et la société propriétaire aurait permis d'éviter la faillite.

L'exploitation difficile de nombreux centres d'exposition ne date pas de la pandémie: palais de Beaulieu, Palexpo, le groupe MCH actif à Bâle et Zurich. Les collectivités publiques ont dû mettre la main à la poche en versant plusieurs millions à fonds perdus ou participant à une recapitalisation. Les gens consomment différemment, le monde change et la pandémie a accéléré ce mouvement.

Le rapport nous dit que des propositions vont être établies. Cela étant, quelques éléments supplémentaires auraient déjà pu être rappelés ou seront à fournir ultérieurement, comme:

- > la demande pour la halle 4 qui est non seulement forte, mais donne lieu à des refus faute de disponibilité (situation 2019);
- > la situation de la halle 6 et des options pour la transformer de manière plus accueillante et modulable pour compléter la halle 4;
- > un rappel de la situation financière d'Agy Expo SA aurait éclairé la vision à court terme;
- > si les acteurs économiques ont été questionnés, si le Conseil d'Etat a donné sa conviction que Forum Fribourg pourra être exploité de manière rentable, on ne trouve pas d'analyse en terme d'impact sur l'économie fribourgeoise (telle que l'hôtellerie et le tourisme) ou en terme d'image du canton.

Pour que Forum Fribourg retrouve du succès, s'adapter ne suffira pas car le wagon aura déjà un train de retard. Forum Fribourg doit anticiper et créer l'avenir qu'il souhaite se donner. Au-delà de la rentabilité, il doit devenir une marque forte et un outil au service de l'économie et des citoyens du canton.

Nous sommes donc impatients de voir les analyses et les propositions stratégiques promises en deuxième partie de cette année.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat sur l'avenir du centre d'exposition Forum Fribourg.

La société locataire de Forum, Expo Centre SA, est aujourd'hui en cours de liquidation, la faillite ayant été prononcée en automne 2021. Une année plus tôt pourtant, dans le cadre de l'adoption du plan de relance de l'économie fribourgeoise, le Grand Conseil octroyait un montant de 500 000 frs à la société Expo Centre SA dont les difficultés financières étaient déjà largement connues. J'avais pour ma part émis de fortes réserves sur cette aide de 500 000 frs à fonds perdus à Expo Centre SA. La majorité du Grand Conseil en avait alors décidé différemment.

Il est aussi utile de rappeler qu'Expo Centre SA n'a cessé ces dernières années de demander une fusion avec la société propriétaire du bâtiment, Agy Expo SA. Cette dernière a toujours refusé cette alternative et ce refus est compréhensible car on ne fusionne pas avec une société en difficulté. Nous constatons aussi à la lecture de ce rapport qu'après la mise en faillite

d'Expo Centre SA, Agy Expo SA a formulé une offre pour le rachat du matériel nécessaire à l'exploitation de Forum et que cette offre a été acceptée par les créanciers d'Expo Centre SA.

Je souhaiterais pour ma part connaître le nom des principaux actionnaires et des principaux créanciers d'Expo Centre SA. Est-ce que l'Etat de Fribourg en fait partie? Quelle est l'ampleur de ses dettes? Et finalement, dès lors que le matériel a maintenant été racheté par Agy Expo SA, est-ce que le dividende de liquidation qui serait versé aux créanciers d'Expo Centre SA est connu? Je vous remercie, M. le Président du Conseil d'Etat, de bien vouloir répondre à ces questions.

Ceci dit, il faut maintenant regarder vers l'avenir. Et à ce propos, nous pouvons rejoindre l'essentiel des avis exprimés dans le sondage effectué en été 2020. En effet, quand bien même l'avenir n'est plus aux foires telles que nous les avons connues, il serait néanmoins utile de maintenir une infrastructure capable d'accueillir des manifestations d'envergure. La halle 4 dans laquelle nous sommes aujourd'hui a fait la preuve de sa nécessité, même si pour nous députés, nous espérons la quitter tout prochainement et rejoindre l'historique Hôtel cantonal bientôt rénové et bien plus accueillant. Par contre la halle 1 de 9000 m² doit être repensée pour accueillir des événements sportifs et des concerts. Rendre cette halle modulable et l'équiper de gradins, de systèmes de projection et de sonorisation nous semblent en effet tout à fait adéquat. Il y a aussi un gros travail à faire sur les possibilités de restauration et pour rendre cet espace, encore une fois, plus accueillant.

Dans cette optique, nous sommes impatients de connaître le résultat des analyses demandées à la nouvelle Association Forum Fribourg. Néanmoins, nous rendons attentifs le Conseil d'Etat qu'il ne faudra pas tomber dans les mêmes travers que dans le passé. Autrement dit, si l'Association Forum Fribourg ne démontre pas un projet à la fois crédible et dont l'équilibre financier doit être assuré à court terme, il s'agira alors de faire de Agy Expo SA à la fois la société propriétaire et la société exploitante de ses murs.

Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je tiens à remercier tous les intervenants. Je crois qu'il y a unanimité pour dire que Forum Fribourg, ce centre, doit servir à la promotion économique et à l'image de notre canton.

Je ne vais pas en dire plus. En tant que co-postulant, je prends acte de ce rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. A titre d'introduction, je crois qu'il est bon de rappeler une nouvelle fois que le centre de congrès et d'exposition de Forum Fribourg était exploité jusqu'à l'automne passé et sa faillite par Expo Centre SA, qui est une société de droit privé dans laquelle l'Etat n'était pas représentée. Ce sont donc des informations connues. Expo Centre, il y a notamment la Banque cantonale qui a une bonne participation. Il y a les particuliers, l'AFCAS, l'Union patronale, les communes de Granges-Paccot et de Fribourg aussi. L'Etat n'a aucune participation et n'a eu aucune participation dans Expo Centre SA.

Il ne faut donc pas confondre l'exploitation du centre avec sa propriété, aux mains de Agy Expo SA. C'est une société distincte dans laquelle l'Etat détient un peu plus de 47 % des actions. C'est un peu le même système qu'on a aussi pour les remontées mécaniques. On est aussi propriétaire de quasiment 49 % de toutes les remontées mécaniques, mais on ne les exploite pas – ce que je déclare ici ouvertement – parce qu'on n'a pas les compétences nécessaires ni pour exploiter les remontées mécaniques, ni pour exploiter des centres d'exposition. On laisse cela à des professionnels. Derrière évidemment, on cofinance les infrastructures. On le fait pour les remontées mécaniques par exemple. On l'a fait également à l'époque pour Forum Fribourg.

Dans ce dossier, il y a par conséquent deux stratégies: celle de l'exploitant et celle du propriétaire. Dans leur postulat, les députés Berset et Wicht se réfèrent à une vision qui relève plutôt de la première stratégie citée qui, comme on l'a vu, ne concerne qu'indirectement le Conseil d'Etat. C'était une société anonyme à part, encore une fois.

Cela étant bien précisé, il convient de mentionner que depuis sa construction en 1988, les conditions-cadres à l'exploitation de ce centre cantonal d'exposition se sont durablement modifiées. Forum Fribourg, à l'époque, devait à son origine servir principalement à abriter des grandes manifestations, comme la Foire de Fribourg. On a pu constater qu'au fil du temps le marché de l'évènementiel a subi de profondes mutations dont l'impact est ressenti bien au-delà des frontières du canton.

S'appuyant sur un modèle d'affaires certainement dépassé – je réponds là à une question de M^{me} la Députée Berset – la société d'exploitation historique de Forum Fribourg se retrouvait dans d'importantes difficultés financières depuis plusieurs années.

Die Covid-19-Pandemie hat die Lage noch verschlimmert, so dass die Betriebsgesellschaft keine andere Wahl mehr hatte, als im Jahr 2020 ihr Überschuldung bekannt zu geben, und letzten Herbst ist sie, wie gesagt, Konkurs gegangen. Es gab verschiedene Hilfen, insbesondere den Mietzinserslass, den Wiederankurbelungsplan, die Subventionen und auch den Covid-Kredit. Diese haben jedoch nicht ausgereicht, um die Gesellschaft, die schon lange vor der Pandemie defizitär war, wieder auf Kurs zu bringen. Grossrätin Berset und Grossrat Jean-Daniel Wicht haben ihr Postulat Ende 2020 eingereicht, als sich

die Betriebsgesellschaft des Forums Freiburg bereits in einer finanziell schwierigen Lage befand - und dies wie gesagt, nicht nur pandemiebedingt.

Vu les incertitudes liées à l'avenir de cette infrastructure, il importait au Conseil d'Etat de traiter cette intervention parlementaire à la suite de l'élaboration d'un véritable plan d'action pour redresser la situation.

Es war, wie gesagt, fast ein wenig eine Intervention am offenen Herzen.

Le plan de redressement était établi par la société propriétaire de Forum Fribourg, soit Agy Expo, selon plusieurs phases. Tout d'abord, il importait de prendre les mesures d'urgence propres à garantir la pérennité de l'exploitation du centre. C'était aussi pour éviter un dégât d'image. En intégrant rapidement un nouveau mandataire à la direction de Forum Fribourg et en rachetant le matériel de l'ancien exploitant dans le cadre de la faillite, le propriétaire a pu assurer l'essentiel, c'est-à-dire éviter un *grounding* de l'infrastructure. Le centre a pu être maintenu à flot. Les réservations prévues de 2020 à 2022 pourront être honorées dans leur plus grande majorité. Je remercie le directeur actuel de l'Association et tout le personnel, qui font un énorme travail.

Ensuite, il importait de mettre sur pied aussi une nouvelle structure d'exploitation pour le centre, donc quelqu'un qui reprend quasiment la société qui tombait en faillite. Vous l'avez dit, une association a été créée sous le nom de Forum Fribourg/Granges-Paccot dont les buts consistent à gérer, exploiter et mettre en valeur l'infrastructure en collaboration avec le propriétaire et finalement en collaboration avec tous les acteurs impliqués. Il y en a beaucoup.

Cette association a également eu à cœur de réengager la grande majorité du personnel afin de préserver un savoir-faire et d'assurer la continuation de l'exploitation.

Enfin, le plan d'action prévoit la mise en place d'une nouvelle stratégie qui passe par une diversification des activités et, très probablement aussi, par une réaffectation de certains locaux.

Wie Sie im Bericht zum Postulat lesen konnten, sind bereits im Jahr 2019 Experten mit einer Lagebeurteilung beauftragt worden. Diese sind zum Schluss gekommen - und das wurde ganz schön gesagt, von Herrn Bapst, glaube ich -, dass das Forum ein hohes ungenutztes Potential aufweist und dass die besten Aussichten in einer Diversifizierung und in der Entwicklung neuer Aktivitäten liegen. Der Eigentümer des Forums Freiburg hat deshalb der neuen Betriebsstruktur den Auftrag erteilt, die möglichen Optionen für die Zukunft des Forums Freiburg zu prüfen - Optionen! -, sobald die Übergangsphase abgeschlossen ist, und das ist jetzt bald der Fall, und sich die Lage stabilisiert hat, wobei natürlich die Marktnachfrage und die verfügbaren Flächen zu berücksichtigen sind.

Des Weiteren soll auch aufgezeigt werden, welche Investitionen in die Gebäudesubstanz und die Ausrüstung je nach Option erforderlich sind. Dieser Bericht liegt bereits vor, damit auch das Ausstellungszentrum den Erwartungen seiner künftigen Benutzerinnen und Benutzer entspricht. Der Eigentümer wird ferner alle nützlichen Massnahmen ergreifen, auch um die Energieeffizienz des Gebäudes zu steigern.

Comme vous pouvez le constater, malgré la crise sanitaire, les événements se sont enchaînés ces derniers mois pour Forum Fribourg. Ils sont l'occasion de donner à ce centre d'exposition qui nous tient tellement à cœur et qu'il faut maintenir à tout prix un nouveau départ qui nous permettra à terme de rendre cet endroit encore plus accueillant, plus adapté aux besoins et surtout viable. La faillite de l'ancienne société d'exploitation nous donne l'opportunité d'insuffler une nouvelle énergie à Forum Fribourg, de nouvelles idées et une vision différente pour cette infrastructure, qui doivent en assurer la pérennité.

Und ich will hier noch die Grossrätinnen und Grossräte beruhigen, denen diese Infrastruktur - wie uns allen - sehr am Herzen liegt. Sie sind zahlreich, wie die Umfrage der Volkswirtschaftsdirektion vom Sommer 2020 ergeben hat. Das Forum Freiburg wird auch in Zukunft Veranstaltungen, Ausstellungen und Kongresse empfangen und dies hoffentlich unter noch besseren Bedingungen. Das Ausstellungszentrum entspricht einem Bedürfnis der Bevölkerung, der Partner der Wirtschaft, des Tourismus, und wir setzen uns deshalb dafür ein, dass es künftig noch besser besucht wird, damit es wieder gewinnbringend bewirtschaftet werden kann.

Le Conseil d'Etat demeure persuadé qu'avec les mesures prises et celles qui le seront encore, nous donnons à ce centre la chance de perdurer sur le long terme au profit de l'ensemble de ses utilisateurs.

En conclusion, sur ces quelques considérations, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de bien vouloir prendre acte du rapport sur postulat des députés Solange Berset et Jean-Daniel Wicht.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Recours en grâce 2021-DSJ-193 Recours en grâce du 22 octobre 2021

Rapporteur-e: **Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*)

Huis clos

- > Le huis clos est prononcé.
 - > La grâce est refusée.
 - > Le huis clos est levé.
-

Motion 2021-GC-43

Gratuité des procédures devant le tribunal des baux pour les litiges en matière de baux commerciaux liés à la pandémie du coronavirus : adaptation de l'art. 130 LJ ou des lois COVID provisoires

Auteur-s: **Senti Julia** (*PS/SP, LA*)
Mauron Pierre (*PS/SP, GR*)

Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**

Dépôt: **08.03.2021** (*BGC mars 2021, p. 1102*)

Développement: **08.03.2021** (*BGC mars 2021, p. 1102*)

Réponse du Conseil d'Etat: **03.11.2021** (*BGC février 2022, p. 485*)

Prise en considération

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis le président de l'ASLOCA Fribourg, qui défend non seulement les particuliers mais également les entreprises titulaires de baux commerciaux.

La présente motion a justement pour but de défendre les intérêts de certains restaurateurs, certains ateliers de réparation, certaines associations, qui n'ont pas pu bénéficier de ces programmes COVID. Je m'explique: lorsqu'il y a eu la fermeture des commerces, le 17 mars 2020, on a interdit à certains commerces de fonctionner. Mais pour le loyer, rien n'a été prévu. De ce fait, et malheureusement ce n'était pas M. Collaud qui était là mais M. Curty, nous avions avec lui, avec la Direction de l'économie et de l'emploi, le Conseil d'Etat et l'USPI – M^{me} Schär qui n'est plus là non plus malheureusement – trouvé un compromis acceptable pour les trois premiers mois, du 17 mars au 17 juin. S'il y avait un accord des parties, notamment du bailleur, le bailleur payait un loyer de sa poche, respectivement n'encaissait pas un loyer, le locataire payait deux loyers au lieu de trois et l'Etat payait un loyer. Chacun mettait la main au portemonnaie pour un loyer et ça a très bien marché. Il faut croire que les résultats ont encore été améliorés par la suite puisque le Conseil d'Etat, dans les ordonnances suivantes pour ces fermetures COVID, a pris en charge l'entier des loyers des commerces qui étaient éligibles.

Donc, la motion concerne effectivement cette période 17 mars–17 juin, trois mois de loyer. Il y a peu de cas auprès des tribunaux, et c'est normal, heureusement. On s'en réjouit parce que ce système a très bien fonctionné. Il a très bien fonctionné, mais il n'a pas fonctionné dans les seuls cas où les commerces n'étaient pas éligibles, avec un loyer de plus de 2500 frs ou 3500 frs, ou un chiffre d'affaires trop important, ou lorsque simplement le bailleur a dit non, non je veux encaisser mes trois loyers. J'ai, personnellement comme avocat, des cas où le bailleur a dit non. On est en justice avec un restaurateur, on a aussi des cas d'associations – notamment une que je préside – où le bailleur n'a rien voulu savoir.

Dans le canton de Vaud, une motion identique a été déposée par un de vos collègues PLR, soutenu par Gastro Vaud. Il ne s'agit pas d'un combat gauche–droite, il s'agit d'un combat, entre guillemets, de restaurateurs et de commerces qui ont eu des problèmes, qui ont déjà beaucoup perdu avec le COVID et qui n'aimeraient pas perdre plus. Pour ces mois-là, admettons qu'un restaurateur ne paie pas son loyer: avec un bail de dix ans, la valeur litigieuse se calculerait sur l'ensemble des dix ans. Vous payez admettons 10 000 frs par mois, 120 000 frs par année donc, sur dix ans, 1 200 000 frs. Le tribunal, quand il fixe son avance de frais de justice, il a un montant de 1 200 000 frs. Il va demander une avance de frais qui peut être de 20 000

ou 30 000 frs. Donc, vous pouvez avoir un restaurateur qui reçoit un congé parce qu'il n'y pas payé un des loyers durant la période COVID qui, pour aller au tribunal, paie 22 000 frs d'avance de frais de justice.

L'idée, c'est d'exempter ces frais de justice – non pas les frais d'avocat, les dépens –, seulement les frais de justice pour ces cas-là.

Dans le canton de Vaud, la motion a été acceptée à l'unanimité par un consensus. Il est vrai qu'il faudrait déplacer la date, si la motion est acceptée, pour ne pas faire perdre les effets au 31 décembre 2021, mais peut-être 2022 ou 2023. Le droit du bail, c'est cinq ans de prescription. Pendant cinq ans, je connais beaucoup de restaurateurs qui feraient le procès s'ils n'avaient pas 10, 20 ou 30 000 frs de frais de justice à payer. L'assistance judiciaire est une mauvaise réponse parce qu'en cas de gain, déjà un c'est dur de l'obtenir pour les personnes morales – pour les autres il faut établir une situation qui est dramatique, ce qui n'est pas le cas de certains – et en cas de perte vous payez quand même ces frais de justice. Moi, il me semble que soit on soutient ceux qui étaient entre les mailles du filet, ces restaurateurs, ces vendeurs de vélos, on a aussi ces coiffeurs, des services qui ont dû fermer et on doit les soutenir aujourd'hui en inscrivant une ligne, peut-être pas dans la loi sur la justice, dans une ordonnance COVID, dans une loi COVID que vous complétez, pour faire en sorte que ces gens-là puissent bénéficier d'un traitement équitable au niveau de ces loyers du mois de mars 2020 au mois de juin 2020 pour lesquels les bailleurs n'ont pas joué le jeu. Les bailleurs n'ont pas à s'enrichir sur la base de commerces et de restaurateurs qui ont perdu non seulement leur chiffre d'affaires, leur clientèle et pour certains beaucoup plus.

Je vous demande de soutenir ces restaurateurs – je suppose que Muriel Hauser serait en tout point d'accord avec moi –, soutenir également tous ces commerces qui ont dû fermer en inscrivant simplement ces lignes de gratuité, même s'il y a peu de cas. Moins il y aura de cas, moins ça coûtera cher à l'Etat et plus les restaurateurs et les petits commerces seront contents. Je vous remercie dès lors d'accepter cette motion et de l'adapter lors de l'application dans la date pour aller jusqu'en... [*temps de parole écoulé*]

Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL. En préambule je déclare que je n'ai pas d'intérêt direct, si ce n'est que j'occupe des locaux professionnels en ville de Fribourg.

Le groupe a examiné avec attention la motion présentée et, après en avoir débattu, rejettera à l'unanimité cette motion qu'il juge inopportune dès lors que d'autres mesures ont été mises en place et qu'elle ne concernera finalement que très peu de cas.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Je m'exprime au nom du groupe parlementaire Vert·e·s et allié·e·s.

Nous avons pris connaissance avec attention de la motion de nos collègues Mauron et Senti et de la réponse du Conseil d'Etat. Cette motion a un but noble, elle veut viser les préoccupations économiques des entreprises, en particulier les frais engendrés lors d'une procédure judiciaire en matière de bail à loyer commercial. Au vu de la pandémie et de l'absence de chiffres, c'est à juste titre que cette motion a été déposée. Néanmoins, après consultation des autorités judiciaires concernées, on peut se demander si l'acceptation de cette motion est réellement déterminante pour les locataires des baux commerciaux. Je renvoie notamment au développement du Conseil d'Etat dans sa réponse qui propose de rejeter cette motion.

Mon intervention va se concentrer sur deux éléments qui n'ont pas été abordés par le Conseil d'Etat. Ces deux éléments concernent évidemment la 1^{re} et la 2^e instance au niveau cantonal. En effet, la procédure de conciliation qui est préalable, est gratuite.

Tout d'abord, comme premier élément, je tiens à rappeler que conformément aux règles procédurales en matière civile, comme en l'espèce, c'est seulement la partie qui succombe qui doit payer les frais judiciaires. Ainsi, si le locataire concerné obtient gain de cause, il est exempté de frais. On voit, dans ce cadre, déjà aujourd'hui, que le locataire ne doit pas payer de frais judiciaires.

Comme deuxième élément, j'attire l'attention sur la législation fédérale et en particulier son art. 107 du Code de procédure civil, le CPC. Cette disposition s'applique, pour la partie évidemment qui n'a pas obtenu gain de cause, et les frais sont mis à sa charge. Cette disposition prévoit que le juge peut s'écarter de la répartition des frais en tenant compte de circonstances particulières. Le but poursuivi est la volonté d'obtenir une solution juste et équitable. L'avantage de cette disposition est que le juge qui a une connaissance approfondie du dossier décidera de la nécessité d'appliquer l'art. 107. Et donc, comme par exemple dans le cadre d'un litige de baux à loyers commerciaux survenus en raison du COVID. Le législateur fédéral n'a pas attendu l'arrivée de la pandémie pour que des frais de procédure soient fixés en tenant compte de circonstances particulières.

En plus de ces deux remarques, je souhaite répondre au député Mauron. Il fait mention d'interventions parlementaires similaires qui ont été déposées dans un autre canton, le canton de Vaud. Le canton de Vaud a déposé, et tous les partis ont déposé, cette motion en juin 2020. A cette date, le canton de Vaud avait moins de recul que nous l'avons à l'heure actuelle. Selon les chiffres donnés par le Conseil d'Etat, dans le canton de Fribourg, le nombre de procédures concernées serait de 1 à 3. Même en admettant qu'on multiplie ce chiffre par trois, le nombre de procédures reste faible. Pour ces raisons, avec

l'exemple du canton de Vaud, il me semble que nous ne pouvons pas fonder l'acceptation de cette motion par rapport à d'autres cantons.

En conclusion, le groupe parlementaire Vert·e·s et allié·e·s a un avis partagé sur cette motion. On relève d'une part le soutien positif accordé aux locataires de baux commerciaux. Mais d'autre part, on peut s'interroger sur l'intérêt réel de ce changement législatif.

Au sein de notre groupe, il a ainsi été rappelé expressément la liberté de vote.

Lepori Sandra (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Mon lien d'intérêts est que je travaille comme juriste à la Promotion économique, plus particulièrement à la cellule pour les cas de rigueur, qui s'occupe justement de ce problème-là.

L'application telle quelle de cette motion pose un certain nombre de problèmes. Au moment de son dépôt, en mars 2021, la préoccupation des motionnaires était portée sur les entreprises qui n'avaient pas pu bénéficier de la solution de compromis proposée par le Conseil d'Etat. C'est ce que nous a bien expliqué le député Mauron tout à l'heure. Actuellement, la nécessité d'une procédure gratuite ne fait plus sens puisqu'il y a eu ensuite deux ordonnances qui ne sont plus en vigueur aujourd'hui où l'Etat payait justement le loyer des entreprises, hors charges. La motion pourrait peut-être être fractionnée pour simplement demander d'appliquer, de créer, un nouvel article dans la législation provisoire pour le COVID-19, mais encore faudrait-il que cette solution ne s'applique pas pour les cas après mars 2021. Peut-être que les motionnaires pourraient réfléchir à une solution en ce sens. Le député Mauron a parlé de faire déplacer la date. N'ayant pas plus d'éléments, je ne vois pas aujourd'hui clairement la solution qui pourrait être appliquée.

Si l'on veut réellement aider les entreprises qui ont eu des difficultés en raison des mesures prises suite à la pandémie de COVID-19, il faut plutôt lutter avant qu'une procédure judiciaire ait lieu, dans le sens où elle n'aie pas à avoir lieu et c'est justement ce que le Conseil d'Etat a fait et continuera de faire tout prochainement en accordant, à certaines conditions, une aide financière comprenant le montant du loyer hors charges.

Cela s'est vu par les mesures expliquées dans la réponse du Conseil d'Etat, mais aussi par les deux ordonnances que j'ai mentionnées tout à l'heure, qui sont l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements publics contraints à la fermeture lors de la deuxième vague, puis celle sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur qui n'est plus en vigueur, je le rappelle, depuis décembre 2021.

La volonté de notre Gouvernement d'aider les entreprises, notamment par le paiement de leur loyer, est réelle et la conscience de leurs difficultés l'est également. Raison pour laquelle la DEE, désormais DEEF, a mis et mettra tout en œuvre pour accorder cette aide. Si certaines entreprises ne l'obtiennent pas, c'est la plupart du temps parce que cette aide ne permettra pas de leur éviter la faillite. L'aide est refusée pour des raisons sérieuses, que les économistes et les juristes ont analysées rigoureusement. Jusqu'ici, le petit nombre de décisions de la DEEF contestées par les requérants ont toujours été suivies par le Tribunal cantonal.

La nécessité d'une procédure gratuite ne fait, dès lors, pas sens aujourd'hui, raison pour laquelle les motionnaires pourraient éventuellement proposer une nouvelle solution.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'ai entendu plusieurs fois dans les débats au Grand Conseil qu'il fallait à tout prix éviter de légiférer lorsqu'on voulait appliquer une motion pour quelques cas limités. J'ai entendu souvent cela de la part du motionnaire – je me réfère à la taxe sur la plus-value aussi, lorsqu'on avait remodifié pour les cas de rigueur. Je dois admettre que cette remarque n'est pas dénuée de toute pertinence, quoiqu'en période de crise on peut s'en éloigner un peu et on peut effectivement adopter des lois particulières, même si ça ne concerne que quelques cas, ici semble-t-il trois cas uniquement, dont un traité par l'étude du motionnaire.

De quoi parlons-nous? Le motionnaire a cité un cas où les locataires devraient payer 20 000 frs d'avance de frais pour une gratuité qu'il expliquait de trois mois. Donc on sait que les tribunaux demandent d'ordinaire 10 % d'avance de frais de justice par rapport à la valeur litigieuse, donc c'est une valeur litigieuse de 200 000 frs. Pour trois mois, ça fait des loyers d'environ 60 000 frs. Donc si c'est des cas comme ça, je pense que si une société peut payer 60 000 frs de loyer, ce n'est pas un petit restaurant et je me demande donc si le motionnaire ne se trompe pas par rapport à qui il veut défendre. Ces sociétés ont bien sûr le droit à toutes les aides ordinaires, ont eu le droit si elles remplissaient les conditions tant aux RHT qu'aux prêts COVID et par rapport à la question qui est posée, à savoir la gratuité des frais de justice, ça pose pas mal de problèmes. Le premier problème, c'est qu'il faudra trancher la question de savoir est-ce que le litige est un litige qui rentrerait dans le cadre d'application de la motion, à savoir un litige lié à la pandémie pour savoir s'il faut demander ou pas les frais de justice, qui ralentira encore la procédure et compliquera la procédure. On sait que souvent, dans les litiges judiciaires, les problèmes sont multiples et donc l'application de la motion sera compliquée. Ensuite, ça a été dit précédemment, le code de procédure civile règle déjà passablement ces cas, donc la société qui a un manque de moyens financiers, sous des conditions assez restreintes il est vrai, pourra demander l'assistance judiciaire et surtout, je crois que ça ne ressort pas de la réponse du Conseil d'Etat,

mais quelqu'un qui attire quelqu'un d'autre en justice, un locataire qui attire son bailleur en justice, s'il gagne, il obtient une indemnité pour ses frais d'avocat et surtout le remboursement des frais de justice. Donc, j'ai envie de dire si ces trois cas, ces sociétés concernées, sont sûres d'elles, sont dans leur bon droit et qu'elles ont les moyens d'avancer ces quelques mille francs de frais de justice, elles ne prennent aucun risque parce que tout leur sera remboursé.

Je pense que la volonté sous-jacente de cette motion, et c'est la raison pour laquelle le groupe de l'Union démocratique du centre la refusera, c'est qu'elle permettra sans aucun doute la gratuité de la justice, des avocats feront ainsi des procédures pour attirer des bailleurs de façon, je pense, indue, ou peut-être un petit peu trop à la légère en justice afin de contraindre ces bailleurs. On sait que l'immense majorité des cas en justice se finissent par des accords judiciaires parce que si le bailleur n'a pas une protection juridique ou une société comme l'ASLOCA qui représente parfois gratuitement, eh bien il devrait engager un avocat, et ça coûte cher. Si c'est des petites valeurs litigieuses, il préférera lâcher un ou deux mois de gratuité qu'il n'aurait pas dû si on va jusqu'au bout et qu'on applique le droit, pour avoir la paix. Donc l'application de cette motion engendrera, je pense, passablement de procédures afin de contraindre des bailleurs à lâcher des loyers qu'ils n'auraient pas dû lâcher, qu'ils n'auraient pas dû légalement lâcher.

Je pense que cette motion est inutile, contreproductive et nous la refuserons.

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Effectivement dans sa réponse, le Conseil d'Etat met en avant plusieurs éléments. Permettez-moi d'en passer en revue quelques-uns.

Tout d'abord, la mesure nationale adoptée le 27 mars 2020 par le Conseil fédéral qui donne une prolongation de délai de 60 jours pour payer son loyer. Cela concerne aussi bien les personnes privées que les entreprises. Au niveau cantonal, qu'a-t-on eu le 22 avril 2020 déjà? Le Conseil d'Etat adopte une mesure permettant aux locataires de bénéficier de deux mois de loyer gratuits sur trois mois, hors charges. Le canton de Fribourg, souvenez-vous, a été précurseur en la matière à cette époque-là. Cette mesure, par la suite, a été prolongée et fortement amplifiée le 9 juin 2020, notamment avec le rehaussement des plafonds et un soutien aux plus grandes entités économiques. Cela devait permettre à plus de 95 % des entités économiques fribourgeoises de bénéficier de l'intégralité de la prise en charge de leur loyer. En matière de bail, et ça a été dit, la tentative de conciliation est obligatoire. Pour cette procédure-là, il n'y a pas de frais judiciaires, c'est gratuit. C'est relevé dans la réponse du Conseil d'Etat: 70 % des litiges se clôturent à ce moment-là déjà, par une entente entre les parties. Résultat de ces mesures, en une année et demi, entre le 16 mars 2020 et le 17 septembre 2021, seul un seul litige pourrait potentiellement bénéficier de la motion discutée aujourd'hui. J'y vois là la preuve de l'efficacité de la mesure cantonale prise le 20 avril 2020 déjà et amplifiée le 9 juin 2020.

Ces éléments emportent la conviction du groupe Le Centre pour refuser la motion. A titre personnel, j'ajoute deux éléments; j'y vois un problème d'effet rétroactif d'une mesure sur une période d'une année antérieure au dépôt de la motion du 8 mars 2021 et deuxième élément, cela a été dit par mon confrère Kolly, on légifère pour des situations générales et pas pour une situation particulière.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Als Vorstandsmitglied des Deutschschweizer Mieterverbands, langjährige Mieterberaterin und Vorsitzende der parlamentarischen Interessensvereinigung der Freiburger Hotellerie, Gastronomie und Tourismusbranche, unter welchen es ebenfalls viele Mieter hat, ist es mir ein Anliegen, mich zu diesem einfachen und nicht mit grossem Aufwand verbundenen Vorschlag zur Minderung von Covid-Unkosten von Kollege Mauron und mir zu äussern.

Dass der Staatsrat in seinem Bericht die Meinung vertritt, aufgrund der fehlenden Masse von betroffenen laufenden Gerichtsverfahren betreffend Streitigkeiten um Geschäftsmieten in Zusammenhang mit der bekannten Pandemie besser auf die Möglichkeit zu verzichten, ein Verfahren ohne Gerichtskosten anzubieten, ist enttäuschend. In derselben Stellungnahme beschreibt der Staatsrat die geltenden erheblichen Hürden, welche eine juristische Person als Mieter überwinden muss, um allenfalls von unentgeltlicher Rechtspflege Gebrauch zu machen und argumentiert nicht zuletzt, dass die meisten solcher Streitigkeiten sowieso in Schlichtungsverfahren gelöst würden und nicht zuletzt eine erhebliche Interpretationsproblematik beinhalteten, obschon man doch langsam meinen sollte, eine pandemiebedingte Streitigkeit auch hinter ihrer Maske zu erkennen.

Um es kurz zu halten, möchte ich euch, werte Kolleginnen und Kollegen Grossräte, bitten, den betroffenen juristischen Personen im Rahmen ihrer covidbedingten Mietstreitigkeiten diesen Erlass zu gewähren und ihnen ein kostenfreies Gerichtsverfahren zu ermöglichen, selbstverständlich, ohne dass wir im Vorhinein wissen, ob eine Partei gewinnen wird und allenfalls keine Kosten zu begleichen hat, wie dies Grossrätin Roulin angetönt hat.

Die heute bekannte tiefe Anzahl betroffener Verfahren ermöglicht uns immerhin schon heute eine gewisse Gewissheit, dass die so als Gerichtskosten entgangenen Beträge nicht gross ins Gewicht fallen werden, jedoch den betroffenen Geschäftsmietern eine helfende Hand bieten werden und sie in ihrer per se schon schwächeren Position als Mieter stärken wird.

Kollege Kolly möchte ich trotz seiner Kritik für die gewisse Einsicht danken, dass pandemiebedingt Übergangslösungen und Entgegenkommen auch für eine kleine Interessengruppe möglich sein müssen, in caso die betroffenen Mieter von Geschäftslokalen. Ich bitte Sie deshalb, werte Kolleginnen und Kollegen, unsere Motion in diesem Sinne zu unterstützen.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). D'abord, lorsque l'on dit que la motion tombe mal et qu'il aurait fallu traiter de ceci avant, c'est vrai que la motion est déposée en mars 2021 et au lieu de respecter le délai de 5 mois pour donner une réponse en juillet-août 2021, on me répond au mois de novembre. Donc on tarde à répondre et après on dit "Cela n'a plus d'effet puisque ça vient trop tard".

Deuxièmement, c'est malheureusement le mauvais commissaire du Gouvernement qui est ici puisque M. Curty pourrait mieux répondre à la question. Le 22 avril 2020, un paquet de 18 millions avait été mis pour l'aide au loyer, qu'en est-il aujourd'hui? Est-ce que ça a été entièrement dépensé ou pas? Est-ce qu'il y a une partie de ce paquet qui pourrait être mis en provision pour ces questions de frais de justice?

Troisièmement, peut-être qu'il ne faut pas changer la loi sur la justice mais les ordonnances COVID ou les règlements, ou ce que vous voulez qui n'est pas long au niveau législatif pour remédier à cette problématique-là.

Ce que j'ai envie de vous dire, c'est que quand vous prenez le cas d'un commerçant, petit commerçant, qui entre mars et juin 2020 s'est dit "Ben tiens, il y a un accord, le bailleur ne veut pas, je paie deux loyers au lieu de trois", qu'est-ce qu'il reçoit? Il reçoit d'abord une commination pour qu'il paie, le délai fédéral ne donnait plus 30 jours mais 90 jours pendant cette période. Admettons qu'il ne paie toujours pas, il voit son bail résilié, c'est une résiliation qu'il reçoit. A ce moment-là, il doit contester en commission de conciliation. M^{me} Defferrard dit "en conciliation, tout aboutit". Mais si ça n'aboutit pas et que vous avez une résiliation, votre bail prend fin et vous devez partir. Je connais une quantité de commerces et d'associations qui ont payé pour ne pas avoir leur bail résilié parce que le bailleur ne voulait pas participer à cet effort. C'est la raison pour laquelle ce correctif est le bienvenu. Et il y en a peu, non pas parce que c'est inutile, mais parce que la grosse partie des cas a été réglée par ce qu'a fait le Conseil d'Etat en accord avec l'ASLOCA et l'USPI. On cherche là à régler le cas de ceux qui sont entre les mailles du filet.

Alors, que les partis de droite ne veuillent pas, je comprends. Ils représentent les propriétaires, ils défendent leurs intérêts, c'est normal. Que les Verts, qui ont bien sûr des compétences plus importantes pour régler les choses climatiques, ne soient pas du tout sensibles à cette cause sociale juste, avec ceci et la liberté de vote qui est laissée, je constate malheureusement que dans ce Parlement, seul le groupe socialiste défend les petits restaurateurs, les petits indépendants, les associations et on le fera jusqu'au bout.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Cette motion proposée par les députés Mauron et Senti demande qu'entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2021, la gratuité s'applique également pour les baux commerciaux lorsqu'ils sont concernés par des litiges liés au COVID, que ce soit devant le tribunal des baux ou devant la 2^e instance cantonale. Il y a lieu tout d'abord de rappeler que le code de procédure civile exige que la procédure, au fond, soit précédée d'une tentative de conciliation. Or ces conciliations, qui d'ailleurs sont gratuites, aboutissent, comme ça a été dit déjà plusieurs fois, dans plus de 70 % des cas. Les litiges portant sur les baux d'habitation sont gratuits dans le canton de Fribourg alors que des frais judiciaires sont perçus pour les baux commerciaux. Dans les faits, très peu de litiges ont été portés à la connaissance des commissions de conciliation alors que la réponse écrite du Conseil d'Etat rédigée en octobre 2021 relevait qu'il était difficile et hasardeux d'effectuer des prévisions quant au nombre de litiges qui pourraient être en définitive concernés par cette motion. Je suis en mesure, puisque la motion tend à ne concerner que les litiges jusqu'au 31 décembre 2021, de vous confirmer qu'une seule cause a abouti devant l'autorité de conciliation, à ce qu'une autorisation de procéder soit délivrée. Donc, seul un dossier aurait pu être concerné par cette motion. Je rappelle également que le Conseil d'Etat a mis en œuvre toute une série de mesures pour les locataires commerciaux dès le 28 mars 2020, à savoir de bénéficier de deux mois de loyer gratuits sur trois, un étant à la charge du bailleur, un à la charge de l'Etat et le dernier à la charge du locataire. Cette aide a été prolongée trois fois, sans oublier non plus la prolongation du délai de 30 à 90 jours dans les retards de paiement. M. le Député Mauron, quand bien même nous prendrions une dizaine de cas aujourd'hui, il convient de rappeler que dans 70 % des cas une conciliation aboutit à une entente, conciliation gratuite. Au final, cela ne ferait que trois cas supplémentaires. Votre proposition de modification aurait certainement un effet pervers, qui vraisemblablement amènerait à une baisse du taux de réussite pour la conciliation, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Enfin, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour rappeler que l'assistance judiciaire permet déjà de soutenir les parties en litige confrontées à des difficultés financières et que celle-ci, certes à des conditions restrictives, peut également être octroyée à des personnes morales, élément pertinent notamment relayé et étayé par la députée Roulin.

Le Conseil d'Etat vous propose dès lors de rejeter la motion au motif qu'une disposition légale ne peut pas être introduite en vue de régler un seul cas.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 67 voix contre 30. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP).
Total: 30.

Ont voté non:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP). *Total: 67.*

Se sont abstenus:

Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

> La séance est levée à 11 H 45.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*